

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

FACULTE DES LANGUES, DES LETTRES, DES ARTS,
DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

OPTION URBAINE

MEMOIRE DE MAITRISE

THEME :

LA PAUVRETE URBAINE A OUAGADOUGOU : CAS DU SECTEUR 27

PRESENTE ET SOUTENU PUBLIQUEMENT PAR

SANGLI Aguima Octave

ANNEE UNIVERSITAIRE 1997-1998

SOUS LA DIRECTION DE
COMPAORE Georges
Maître-Assistant

DEDICACE

A mon père qui m'a soutenu moralement et matériellement durant ma vie scolaire,

A ma mère qui m'a couvert de sa tendresse et accepter tous mes caprices,

A mon oncle,

A mes frères, à mes sœurs, à mes amis.

REMERCIEMENTS

Il nous plaît de manifester toute notre gratitude et notre reconnaissance à M Georges Compaoré notre directeur de mémoire. Sans la patience, la compréhension et la disponibilité dont il a fait preuve, ce travail n'aurait pas abouti.

Nos remerciements vont également à M Paré Omar, à M Djigma Antoine de la Direction de l'Analyse et de la Statistique Urbaine (DASU) qui nous ont accordé les soutiens logistiques et techniques nécessaires à la réalisation de notre étude.

Nous remercions Mme Ouédraogo Marie-Michelle, M Ouédraogo Omar et M Bamas Stanislas pour leurs multiples conseils et suggestions.

Nous ne saurons également oublier:

- La population du secteur 27 de Ouagadougou
- la famille Sawadogo
- M Lompo Mandiali,
- M Kaboré Emma
- M Sangli William
- M Guinko omer
- M Kaba Yaya
- M Kaboré Hervé
- M Sawadogo Abel
- M Oubda Maxime

A Tous, nous disons merci.

RESUME

Ouagadougou connaît une croissance démographique soutenue depuis ces trente dernières années. Alors que cette population n'était estimée qu'à 442 223 habitants en 1985, en 1991 ce chiffre s'élevait déjà à 634 479 habitants selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).

Dans le même temps la superficie de la ville est passée de 1 400 ha en 1960 à 19 212 ha en 1993 avec une densité moyenne de 3 781 habitants au km² selon la Direction de l'Analyse et de la Statistique Urbaine (DASU).

Cette croissance urbaine de par son ampleur, sa rapidité a eu des répercussions sur l'organisation de l'espace urbain. Il est apparu une ville duale avec un centre aménagé et une vaste périphérie sous-équipée et marginalisée où les populations vivent dans un état de pauvreté. Cette pauvreté qui s'appréhende sous l'angle de la faiblesse des revenus et des difficultés d'accès aux infrastructures socio-collectives ne manque pas de mobiliser les pouvoirs publics. Malheureusement les politiques déployées jusque là aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans l'aménagement urbain ont eu des impacts très limités. Ainsi au secteur 27, 69,39% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté pendant que 28,57% des ménages n'ont pas accès à l'eau potable. Des solutions urgentes s'imposent. Ce sont entre autres la maîtrise des apports migratoires, et l'équipement des secteurs périphériques en infrastructures socio-collectives de base (écoles, dispensaires).

Mots clés : Burkina Faso - ville de Ouagadougou - pauvreté - urbanisation - aménagement urbain.

SOMMAIRE

	Pages
Liste des tableaux.....	3
Liste des figures.....	4
Liste des planches.....	5
Introduction.....	6
X (Méthodologie.....	8
Première partie : L'état de la pauvreté à Ouagadougou.....	9
<i>Chapitre 1 : Organisation de l'espace urbain de Ouagadougou dans un contexte de pauvreté.....</i>	<i>10</i>
I- Situation géographique et historique de la ville.....	10
II-La croissance urbaine.....	13
A-L'évolution démographique.....	13
B-L'extension spatiale.....	15
<i>Chapitre 2 : Les tentatives de résolution des problèmes urbains à Ouagadougou.....</i>	<i>17</i>
X I Les politiques en faveur de l'emploi.....	17
A-Bilan des différents fonds.....	17
B-Les politiques de fixation des jeunes dans leur terroir.....	18
II : Les opérations d'urbanisme.....	19
A-Les lotissements.....	19
1 Les lotissements de la période coloniale.....	19
2 Les lotissements de la période 1960 - 1980.....	20
3 Les lotissements de la période 1983 à 1995.....	20
B-Les projets de développement urbain.....	23
1 Le premier projet de développement urbain.....	24
2 Le deuxième projet de développement urbain.....	27
3 Le troisième projet de développement urbain.....	28
4 Les enseignements des différents projets.....	30
C-Bilan des différentes politiques.....	31
Deuxième partie : La mesure de la pauvreté au secteur 27.....	33
<i>Chapitre 3 : La zone d'étude : le secteur 27.....</i>	<i>34</i>
I La situation socio-économique.....	36
A-La population du secteur.....	36
B-Les niveaux de revenus.....	37
1 Les sources de revenus.....	37
2 Classification des ménages selon le revenu.....	41
II Les indices de pauvreté dans le secteur 27.....	43
A-Accès à l'éducation.....	43
1 Les infrastructures scolaires du secteur.....	43
2 Les taux de scolarisation du secteur.....	46
3 Les taux de déperdition du secteur.....	46

B-Accès à l'eau potable	47
1 Les sources d'approvisionnement en eau.....	47
2 Les problèmes d'eau dans le secteur et conséquences sur les ménages à faibles revenus	51
C-Accès aux soins de santé	52
1 Les services de santé du secteur	52
2 Fréquentation des centres de soins.....	53
3 Analyse des données	54
4 La situation de l'assainissement du secteur.....	55
5 Les conséquences du mauvais drainage sur la santé des populations.....	55
6 Les espaces verts, les loisirs et les terrains de sport	56
D-Accès au sol et typologie de l'habitat au secteur 27.....	60
1 Les modes d'accès au sol	60
2 La typologie de l'habitat.....	61
E-Accès aux sources d'énergie.....	66
1 Mode d'éclairage des ménages.....	66
2 Sources d'énergie utilisées dans la cuisine.....	66
F-Accès au téléphone et aux moyens de transport.....	67
G-Les principales constatations	68
<i>à structurer</i> X <i>Chapitre 4 : Perspectives</i>	71
Conclusion Générale	76
Bibliographie	78
Annexes	84

LISTE DES TABLEAUX

Pages

Tableau ¹ 1 : Réalisation physique des lotissements au Burkina Faso de 1983 à 1995	22
Tableau ² 2 : Evolution des zones spontanées de 1993 à 1995.....	23
Tableau ³ 3 : Taille des ménages.....	36
Tableau 4 : Les occupations principales des chefs de ménage	37
Tableau ⁵ 5 : Scolarisation des enfants au secteur 27.....	44
Tableau 6 : Les taux d'échec par groupe socio-professionnel	46
Tableau 7 : Formations sanitaires fréquentées dans la zone non lotie	53
Tableau 8 : Formations sanitaires fréquentées dans la zone lotie	54
Tableau 9 : Statut d'occupation dans la zone non lotie	61
Tableau 10 : Activité du chef de ménage dans la zone non lotie.....	62
Tableau 11 : Modes d'éclairage des ménages du secteur 27	66
Tableau ¹² 12 : Diversité des moyens de déplacement en fonction du revenu.....	67

LISTE DES FIGURES

	Pages
Figure 1 : Burkina Faso : Découpage du territoire en 45 provinces.....	12
Figure 2 : Evolution démographique de Ouagadougou de 1914 à 1995	14
Figure 3 : Armature urbaine	16
Figure 4 : Ville de Ouagadougou	32
Figure 5 : Carte du Secteur 27	35
Figure 6 : Scolarisation des enfants selon l'activité des chefs de ménage	45
Figure 7 : Profil topographique de Pissy à Barogo	50

LISTE DES PLANCHES

	Pages
Planche 1 : Villa moyen standing au secteur 27	26
Planche 2 : Activités agricoles en ville.....	40
Planche 3 : Dépôt d'ordures dans de l'eau stagnante.....	58
Planche 4 : Occupation anarchique d'une réserve publique.....	59
Planche 5 : Zone non lotie : habitat désordonné	64
Planche 6 : Habitation de très bas standing au secteur 27.....	65

INTRODUCTION

À l'instar des villes subsahariennes, Ouagadougou, capitale du Burkina Faso connaît un essor démographique prodigieux. De 60 000 habitants en 1960, la population atteint en 1996, 948 636 habitants (INSD 1996).

Cette croissance démographique est imputable au dynamisme naturel propre à la ville elle-même mais surtout aux apports migratoires (54,6 % de la population). En effet, située au cœur du plateau central aux fortes densités rurales, la ville capitale apparaît comme un lieu de réussite pour le monde paysan avoisinant dont l'activité principale, l'agriculture, est minée par des aléas de toutes sortes (sécheresse, dégradation des sols, ...).

La soudaineté du gonflement urbain s'accompagne d'une extension spatiale démesurée. La superficie de la ville estimée à 13 386 ha en 1985 serait en 1996, de 19 212 ha (DASU). Spatialement, cette extension s'est traduite par de vastes périphéries non ou partiellement loties sous équipées enserrant un centre aménagé avec voirie, et réseaux divers (VRD).

Le décalage entre croissance économique et croissance démographique urbaine a vite posé des problèmes liés à l'emploi, à l'accès au logement, à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, aux équipements socio-collectifs, dans un contexte de pauvreté générale.

Les statistiques au Burkina Faso estiment que 44,5 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté estimé dans ce contexte à un revenu annuel par tête de 41 099 FCFA (INSD, 1996). Des disparités cependant grandes existent car la pauvreté dans tout groupe social ou espace géographique est un phénomène discriminatoire aussi bien dans sa répartition spatiale que dans son évolution statistique. Il nous est paru judicieux de nous appesantir sur l'ampleur de la pauvreté à la périphérie urbaine de Ouagadougou. Autrement dit, si un burkinabè sur deux au plan national vit en dessous du seuil de pauvreté, comment se présente la situation dans les espaces urbains périphériques? Vit-on mieux dans ces espaces ?

Le secteur 27 qui présente le double avantage de ne disposer que d'un équipement très sommaire et d'avoir une population en majorité migratoire (85%) en proie à de sérieux problèmes d'emploi nous paraît un cadre approprié.

Cette étude participe d'une approche pragmatique chiffrée de la pauvreté. Elle a pour objectif de restituer les conditions de vie des ménages dans l'espace géographique du secteur 27 en prenant en compte deux aspects fondamentaux : les déficiences des services de base et l'absence ou l'insuffisance de revenus. En d'autres termes, quelles franges de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, a accès à l'eau potable, à l'électricité, au téléphone et aux soins de santé ? Quel est l'impact des déficiences des équipements socio-collectifs sur la qualité de vie des populations ?

Le développement macrocéphale générateur de problèmes urbains nécessite que des politiques conséquentes soient menées. Aussi les pouvoirs publics burkinabè de concert avec les partenaires au développement ont engagé un certain nombre d'actions visant à améliorer les conditions de vie des populations urbaines. Quels impacts réels ont-elles eu ? N'y a-t-il pas lieu de repenser les formes d'intervention en milieu urbain ?

L'étude comportera deux parties :

La première partie fait l'état de la pauvreté urbaine à Ouagadougou et ce en dépit des stratégies et politiques déployées pour endiguer celle-ci.

La deuxième partie rend compte de la situation de pauvreté ou de marginalisation urbaine dans un secteur périphérique de Ouagadougou: le secteur 27. Elle débouche sur des propositions d'ordre pratique pouvant conduire à une amélioration sensible des conditions de vie des populations urbaines.

Méthodologie

Une étude aussi novatrice et délicate que celle de la pauvreté nécessite une démarche assez rigoureuse. Ainsi après le choix du sujet, nos travaux se sont déroulés en trois phases successives : la recherche bibliographique, les enquêtes et le dépouillement.

La recherche bibliographique a concerné dans un premier temps les ouvrages généraux, puis dans un second temps les documents spécifiques se rapportant à notre sujet. Il s'agissait pour ce faire de recenser et d'exploiter les documents (ouvrages, thèses, mémoires, rapports de service et de stage, articles de journaux) relatifs à notre thème. Nous avons eu recours à des documents cartographiques pour apprécier la situation de certaines réalisations dans la zone d'étude : le secteur périphérique 27.

La documentation en matière d'analyse de la pauvreté n'est pas abondante. Il s'agit essentiellement de l'enquête prioritaire et du profil de pauvreté réalisés par l'INSD en 1996. Cependant la bibliographie portant sur les faits urbains est riche et variée.

Les enquêtes ont été orientées dans deux sens :

- Les enquêtes techniques auprès des services intéressés de près ou de loin par le thème et censés nous guider dans notre travail :

- . l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD),
- . le Ministère des Infrastructures et de l'Urbanisme,
- . la Direction de l'Analyse et de la statistique urbaine (DASU).

- Une enquête de terrain ou domiciliaire au cours de laquelle, nous avons recueilli les informations indispensables à notre étude. Cette enquête domiciliaire a touché 150 ménages (soit 6,7% du total des ménages) tous situés dans le secteur 27. Le système du hasard a été utilisé au cours de l'enquête et l'échantillon a été éclaté de sorte à couvrir tout le secteur (cf. Annexe 1 p. 26.)

Après le dépouillement qui fut manuel, nous sommes passé à la rédaction.

Il faut cependant noter que l'absence de moyens financiers, les hésitations de certaines personnes pour répondre aux questions posées ont constitué des difficultés que nous avons tout de même réussi à surmonter.

PREMIERE PARTIE :

ETAT DE LA

PAUVRETE URBAINE A

OUAGADOUGOU

CHAPITRE I : ORGANISATION DE L'ESPACE URBAIN DE OUAGADOUGOU DANS UN CONTEXTE DE PAUVRETE

I.- Situation géographique et historique de la ville de Ouagadougou

La ville de Ouagadougou est située entre 12°20' Nord et 0°31 Ouest. Elle est le chef lieu de la province du Kadiogo et regroupe plusieurs villages qui constituent sa banlieue. Sa situation géographique est particulièrement remarquable du fait de sa position centrée par rapport à l'ensemble du pays (figure 1).

Initialement, Ouagadougou, se dénommait "KOUMBEN TENGA". Deux grands groupes de l'époque occupaient le site : les ninissi et les niôniôsé. La localité prendra avec l'arrivée du premier prince Mossi Oubri une autre dénomination : "WOGHDOGO" littéralement traduit ce mot qui vient d'une expression prononcée par le Koumbèba à l'endroit du Naaba Oubri signifie : "votre venue prince, en ces lieux nous honore".

En 1441, Ouagadougou est érigée en capitale du Moogho sous le règne de Naaba Niandéfo (1441-1511) et plus tard sous naaba GOABGA (1582-1599) la résidence quasi permanente du Moogho Naaba; de nouveaux quartiers furent alors créés pour recueillir les dignitaires de la cour royale et leur suite. Ce sont entre autre : larhlé, Ouidi, Kamsonghin, Pallemtenga, Tampouy. Chacun de ces villages ou quartiers ayant son propre chef. La position de carrefour des courants d'échanges commerciaux entre régions à production complémentaire lui vaudra d'être utilisée, comme point de transit dans le commerce transsaharien.

En 1919, la création de la colonie de Haute-Volta confère le statut de capitale à Ouagadougou.

Le 04 Décembre 1926, le décret transformant Ouagadougou en commune mixte marque l'ascension de Ouagadougou au rang de ville.

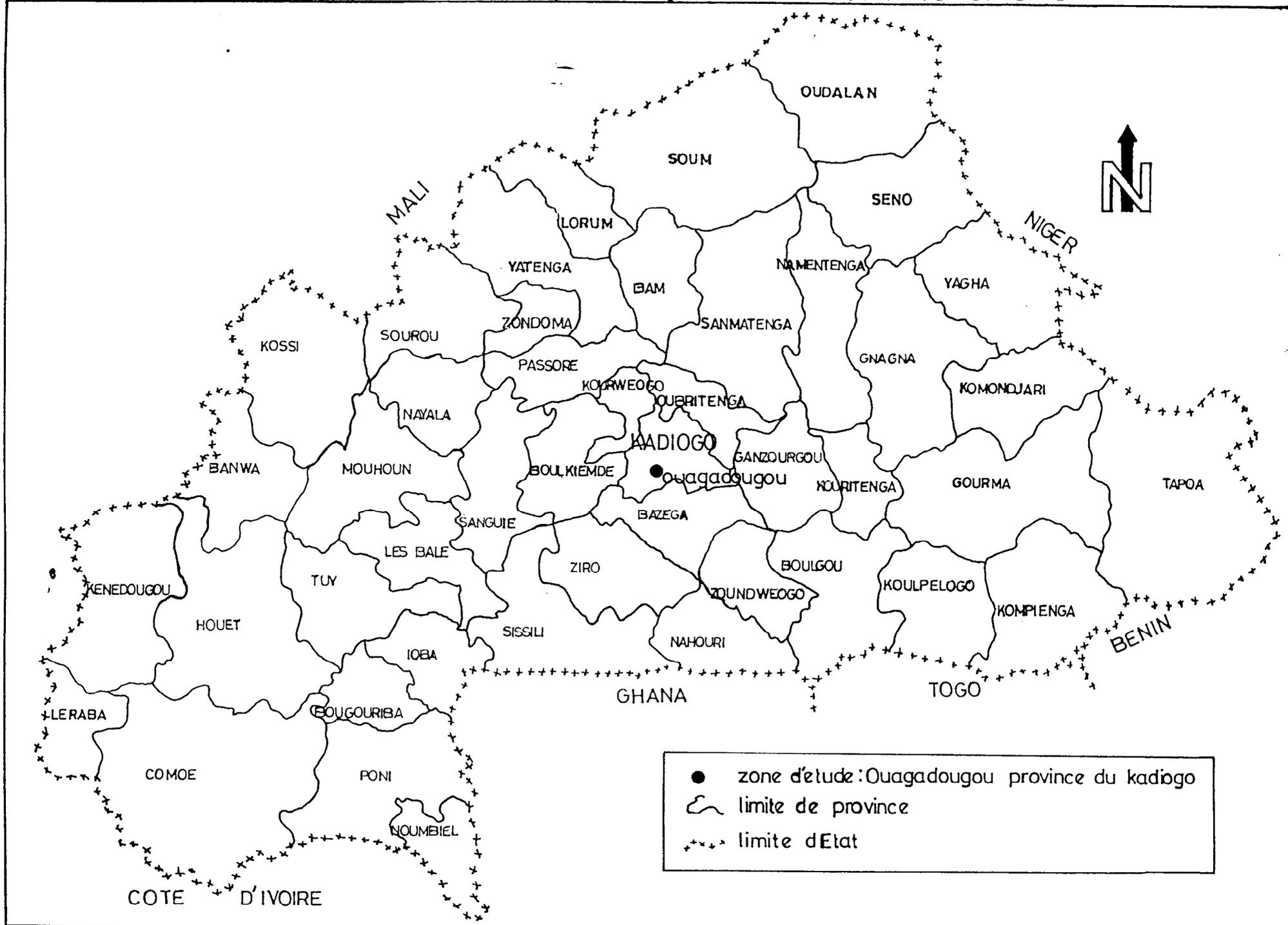
La crise de 1930 vient cependant et de façon brutale enrayer l'essor de Ouagadougou. Le budget de la Haute volta resté jusque là équilibré accuse un déficit d'un million en 1932. Les difficultés financières, les pressions des planteurs ivoiriens afin d'avoir plus librement accès à la main d'oeuvre voltaïque et celle de l'Office du Niger pour les mêmes raisons, conduiront finalement au démantèlement et à la dislocation de la Haute-Volta le 5 Septembre 1932.

Il fallut attendre 1947 pour voir la reconstitution de la Haute Volta dans ses frontières d'alors pour que Ouagadougou retrouve son statut de capitale et ce jusqu'à nos jours.

Le cumul des fonctions de capitale politique et administrative, doublé de la position centrée de Ouagadougou au coeur des zones entièrement rurales du

plateau central en proie à des problèmes de sécurité alimentaire seront des facteurs déterminants d'une forte croissance démographique aux multiples conséquences.

FIG1 BURKINA FASO : DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN 45 PROVINCES



source: IGB, 1996

II- LA CROISSANCE URBAINE

La ville de Ouagadougou a connu une croissance démographique contrastée. Timide au départ, elle s'est accentuée pendant ces trois dernières décennies comme dans la plupart des villes des pays du Tiers Monde. Cette évolution démographique s'accompagne d'une extension spatiale ce qui ne manque pas de poser des problèmes de gestion urbaine.

A - EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA VILLE

Ouagadougou a connu une faible croissance démographique pendant la période précoloniale. Jusqu'à l'arrivée de BINGER en 1888 et nonobstant la sécurité qui y régnait, la ville de Ouagadougou ne comptait que 5000 habitants. Elle atteindra en 1914, 19332 habitants.

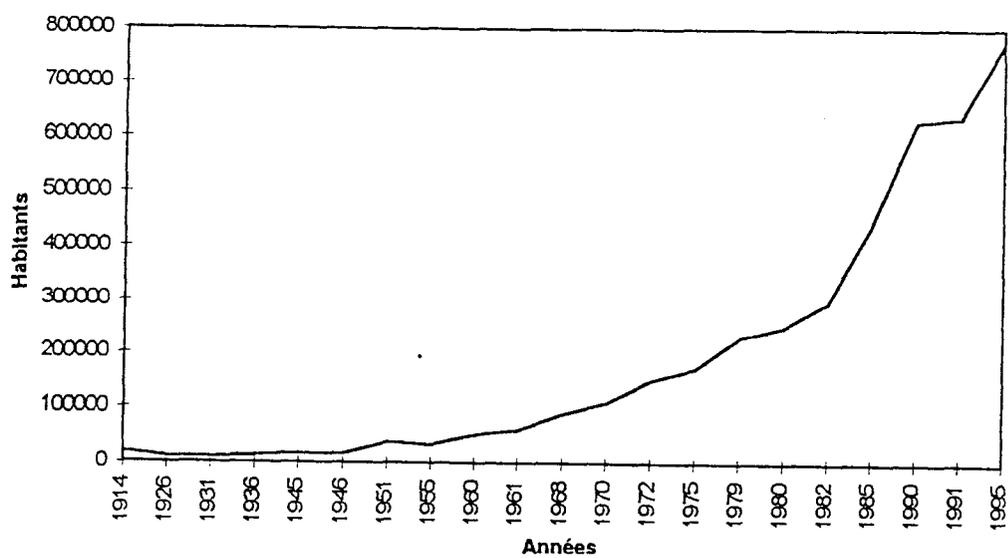
A partir de cette date jusqu'en 1946, on assiste à une régression de l'effectif de la population ; recul lié aux départs massifs suite à la famine, aux abus perpétrés par l'administration coloniale à travers les travaux forcés. Ce sont au total 8564 personnes qui ont quitté la ville entre 1914 et 1931.

La reconstitution de la Haute Volta en 1947 et l'institution de Ouagadougou comme capitale politique et administrative du pays marque de nouveau un tournant important dans la croissance démographique de Ouagadougou. Ainsi le transfert de la quasi-totalité des fonctions administratives supérieures de Bobo-Dioulasso à Ouagadougou fait de cette dernière, l'unique centre de décision politique et administrative. Une nouvelle croissance démographique s'amorce suite à l'arrivée de nombreux commerçants, industriels, agents et ouvriers de l'administration.

De 1946 à 1951, la population de Ouagadougou s'est accrue de 20 458 habitants soit un doublement de population en cinq ans. Cette croissance bien que modérée par la suite se maintiendra de sorte qu'à la veille de l'indépendance de la Haute Volta, la ville dénombrait 51000 habitants.

La tendance évolutive observée dès 1946 s'est poursuivie après l'indépendance de la Haute Volta à un rythme beaucoup plus soutenu (figure 2).

Evolution démographique de Ouagadougou de 1914 à 1995



En effet, avec l'indépendance, le rôle de ville capitale de Ouagadougou n'a fait que se renforcer. Cette situation draine un nombre important de ruraux, jeunes pour la plupart en quête d'emplois salariés. Les points culminants de cet exode massif de jeunes ruraux furent les années de sécheresse : 1968, 1974, 1984.

Depuis 1960, Ouagadougou double son effectif presque tous les 10 ans. La population est passée ainsi de 59 126 habitants en 1960 à 110 000 habitants en 1970.

En 1985, Ouagadougou comptait presque un demi million d'habitants soit 441 514 habitants (RPG 1985).

Selon les chiffres provisoires du recensement général de la population de décembre 1996, la population de la ville de Ouagadougou serait de 948 636 habitants. Le taux de croissance annuel de la ville serait de 6 % contre 2,68 % pour l'ensemble du pays. (Alain Prat 1996).

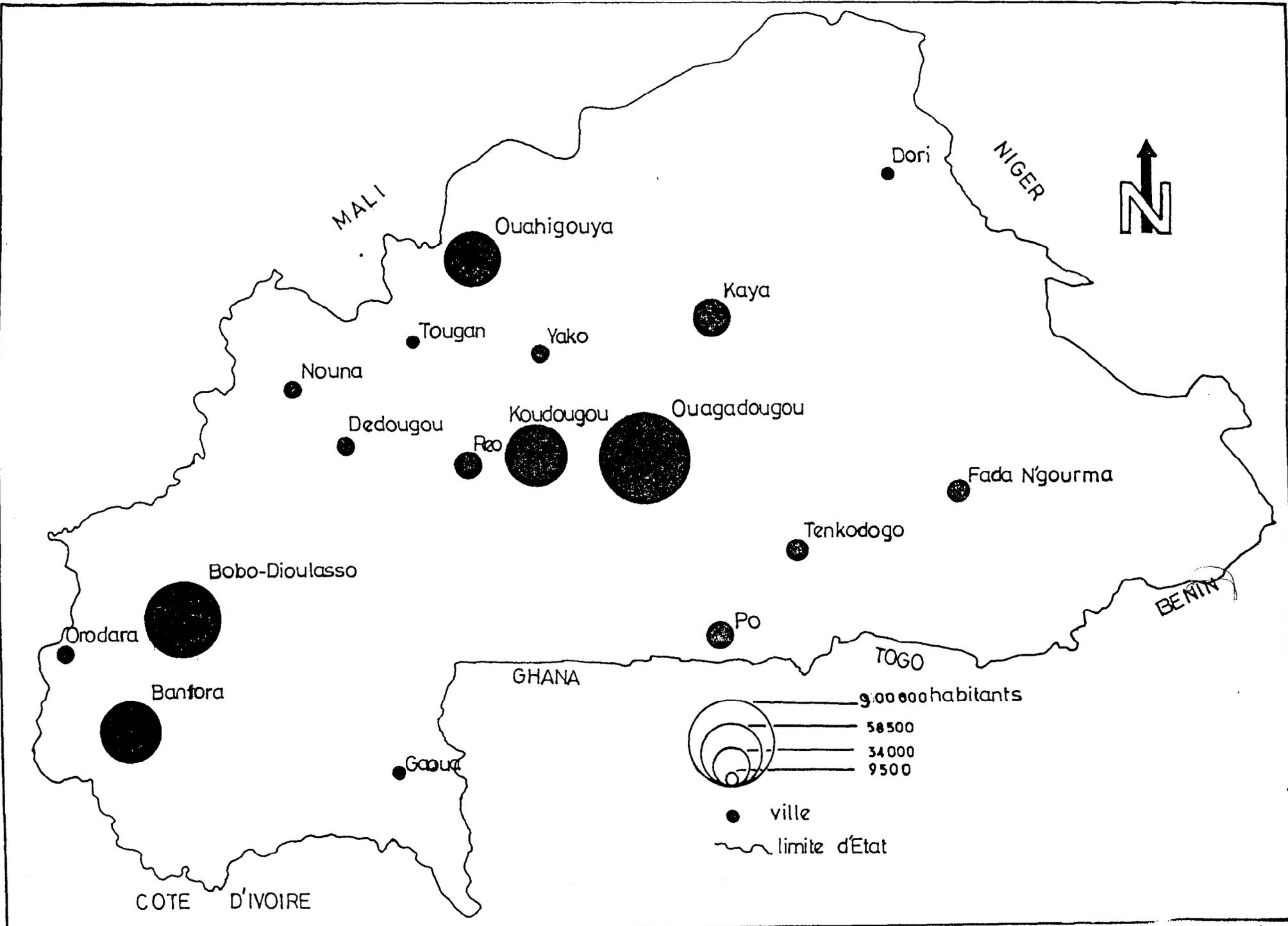
La rapidité de la croissance démographique de Ouagadougou à la fois imputable au dynamisme démographique de la ville elle-même, à l'exode rural (54,6 % de sa population) à l'absence d'une armature urbaine (figure 3) ne manquera pas de poser des problèmes. Ce sont entre autre des problèmes de gestion urbaine, d'emploi, d'équipements socio-collectifs. De ce fait Ouagadougou n'est pas à mesure d'offrir à ses citoyens des services de base suffisants et des activités suffisamment rémunératrices, d'où la pauvreté.

B- L'EXTENSION SPATIALE DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU

L'extension de la ville de Ouagadougou est allée de paire avec son évolution démographique. La petite bourgade que Binger en 1888 décrivait comme un ensemble de sept villages périphériques s'est progressivement étendue pour atteindre en 1957 une superficie de 2000 ha. Au lendemain des indépendances, en 1961, elle couvrait déjà 5 300 ha et en 1980 soit vingt ans plus tard 6 860 ha. En 1985, la ville s'étendait sur une superficie de 13 386 ha. Une décennie après cette superficie est estimée à 19 212 ha.

La croissance démographique et l'extension spatiale de la ville de Ouagadougou ont vite posé des problèmes d'aménagement urbain et d'emploi.

FIG 3 BURKINA FASO : ARMATURE URBAINE



source : IGB, 1996

CHAPITRE II: LES TENTATIVES DE RESOLUTION DES PROBLEMES URBAINS

Pour faire face aux besoins croissants d'emplois et mettre à la disposition des populations urbaines un cadre de vie aménagé et équipé des politiques et actions ont été initiées. Elles vont de la création de fonds pourvoyeurs d'emplois à des projets de développement urbain. Ces politiques suffisent-elles pour résorber tous les problèmes liés à la forte croissance urbaine?

I LES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

La cause première de la pauvreté urbaine est l'absence ou l'insuffisance de revenu. Celui-ci conditionne l'accès des ménages aux biens et services urbains. Il ne saurait cependant avoir de revenu sans emploi, sans une activité rémunératrice.

Des efforts sont déployés par les pouvoirs publics pour procurer des emplois. Nous retiendrons trois politiques essentiellement.

- le Fonds National pour la Promotion de l'Emploi (FONAPE),
- le Fonds d'Appui aux activités rémunératrices des Femmes (FAARF),
- la politique de fixation des jeunes dans leurs terroirs à travers les brigades de production.

A - Bilan des différents fonds

Le FAARF a été créé le 13 Septembre 1990 par le gouvernement du Burkina Faso et placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Il dispose de l'autonomie de gestion.

Pour son fonctionnement, le gouvernement a octroyé au FAARF une dotation de 800000 000 FCFA destinée au crédit. Les apports du PNUD au fonctionnement du FAARF s'élèvent quant à eux à 491 300 000 FCFA et couvrent les frais d'assistance technique de formation et d'équipement.

Le fonds s'est fixé pour objectifs de favoriser dans le monde féminin, composante démographique très importante, l'éclosion d'un environnement adapté aux exigences bancaires afin de faciliter l'accès des femmes aux crédits. Il intéresse pour ce faire les femmes du secteur informel qui ne peuvent bénéficier de crédits auprès des banques classiques. Il finance notamment les micro entreprises dans les secteurs de l'artisanat, la restauration, le commerce des fruits et légumes, les femmes rurales organisées en groupements féminins.

Depuis le début de ses activités, le FAARF a octroyé 1843 crédits individuels et 73 crédits collectifs. Il a en outre agréé deux crédits à des diplômés de l'enseignement supérieur pour l'ouverture d'une laiterie et d'un centre de collecte et d'exportation de cuirs et peaux.

Le FONAPE créé en Janvier 1993, vise à encourager les initiatives individuelles ou collectives d'autopromotion. Il se fixe pour objectifs primordiaux, l'installation des jeunes en quête d'emploi, la lutte contre le chômage, le développement de l'esprit coopératif, la participation à la modernisation et à la nationalisation de l'économie pour la construction d'un tissu de petites et moyennes entreprises modernes et coopératives.

Depuis 1993, le FONAPE a procédé à l'installation de 39 équipes de 171 personnes à Loumbila, 11 équipes de 53 personnes dans le Sourou, 14 équipes de 60 personnes dans le Kadiogo, 6 équipes de 24 personnes dans l'Oubritenga, 2 équipes de 14 personnes dans le Houet, 3 équipes de 12 personnes dans la Comoé.

A la date du 11 Août 1993, le fonds enregistrait 150 dossiers évalués à 2 536 602 412 FCFA .

Mais les différents fonds sont limités dans leurs actions par l'insuffisance des finances qui les y contraignent d'ailleurs à l'application de taux d'intérêts forts (10 % pour le FAARF). Les emplois générés par les fonds sont insuffisants par rapport au nombre de migrants qui arrivent chaque année dans la ville, et au nombre de diplômés en quête d'une activité rémunératrice. Aussi en absence d'emploi formel de nombreux citadins vivent de petits revenus générés par les petits emplois du secteur informel pendant que d'autres connaissent la dure réalité du chômage. L'acuité avec laquelle le problème d'emploi se pose toujours dans les villes, la dépendance financière des différents fonds vis-à-vis de l'extérieur ont amené les pouvoirs publics à adopter une nouvelle stratégie : les brigades de production.

B - La politique de fixation des jeunes dans leur terroir

Le gouvernement du Burkina Faso a lancé en Novembre 1994 deux projets relatifs à la création d'une part de brigades de production et d'autre part de centres de productions pour jeunes filles.

L'objectif visé est la réduction du chômage des jeunes des centres urbains par la mise en oeuvre de chantiers à haute intensité de main d'oeuvre et l'augmentation de la production agricole.

Ces brigades ont concerné des jeunes de 18 à 30 ans. Pour la première campagne 1995-1996, 1000 jeunes ont été recrutés pour exploiter 4 000 ha.

Ainsi, 4 zones à potentialités agricoles favorables (Gourma, Nahouri, Sissili, Mouhoun) ont été retenues en raison de 250 jeunes par site.

Sur les différents sites, les jeunes chômeurs ont reçu des formations sur les techniques et pratiques culturales.

Simultanément, des centres de productions et de formation de jeunes filles ont été implantés dans la province du Sourou et sur le site du barrage hydro-agricole de Bagré. Aussi ont-elles reçues une formation dans les domaines de la couture, du tissage, de l'éducation familiale et de l'apprentissage des technologies de transformation et de conservation des produits (extraction d'huile, savonnerie, séchage solaire...).

La première campagne a concerné ainsi 2 000 jeunes chômeurs recrutés dans toutes les provinces du pays. Cette politique est louable à plus d'un titre. De par son ampleur et son envergure, elle peut contribuer à freiner à long terme l'exode rural et par conséquent à amoindrir les problèmes d'emplois dans les villes.

Globalement, une ébauche aux problèmes d'emploi est amorcée à l'amont (campagne) comme à l'aval (ville). Mais les emplois générés demeurent très faibles par rapport au nombre d'emplois qu'il aurait fallu créer. En effet depuis leur mise en œuvre les différentes politiques en faveur de l'emploi ont généré environ 10 270 emplois dont 840 pour la province du Kadiogo. Or dans le même temps il arrive 10 000 à 11 000 migrants chaque année à Ouagadougou. L'écart est énorme tant et si bien que le problème d'emploi demeure crucial.

A coté de ces politiques en faveur de l'emploi, des actions sont entreprises pour améliorer le cadre de vie des populations.

II LES OPERATIONS D'URBANISME

A - LES LOTISSEMENTS

Les grandes opérations de lotissements que la ville de Ouagadougou a connu peuvent être regroupées suivant trois périodes: les lotissements de la période coloniale, les lotissements de la période 1960 -1980 et les lotissements de la période 1983 à nos jours.

1 - Les lotissements de la période coloniale

Les efforts consentis par l'administration coloniale dans le domaine des lotissements ont été significatifs. Les parcelles qu'ils ont permis de dégager

étaient supérieurs à la faible demande de terrains à bâtir. Ces lotissements sous l'administration coloniale ont touché plusieurs quartiers. Ainsi, la zone du terrain d'aviation a été lotie pour les fonctionnaires en 1950 (420 parcelles). En 1951, le lotissement a touché les quartiers centraux de Kamsaoghin, Goughin, Tiedpalogo, Bilbalogo, Paspanga, Koulouba, Dapoya. Saint léon et l'Ouest du marigot central sont aménagés en 1952 tandis que s'achève le lotissement de Dapoya (715 parcelles).

Les lotissements se poursuivent en 1955 avec Ouidi (808 parcelles), Bilbalogo et les quartiers Saints en 1956, tandis que sont achevés les lotissements de Gounghin Nord et Sud en 1958 (1806 parcelles). (Ouattara, A 1993)

2 - Les lotissements de la période 1960-1980

L'administration locale prenant le relais après les années 1960 à très tôt perdu le contrôle et la maîtrise du sol urbain faute d'avoir pu produire des parcelles en quantité pour une population urbaine qui double tous les 10 ans.

Pendant cette période, le lotissement reste l'instrument de l'aménagement urbain. Les lotissements des quartiers Tiedpalogo (116 parcelles), Koulouba (420 parcelles) Kamsaonghin (648 parcelles) Samandin (700 parcelles), Paspanga (388 parcelles) sont achevés.

Tour à tour, les quartiers Gandin en 1963 (122 parcelles) la Rotonde en 1967 (140 parcelles) , la zone du bois et Zogona (830 parcelles) en 1972 seront lotis.

Les derniers lotissements de cette période seront ceux de Cissin - pilote entre 1973 et 1974 (615 parcelles) puis Cissin restructuré (5 000 parcelles) et la patte d'oie entre 1978 et 1980 pour la première tranche (1 500 parcelles). (Jaglin, S 1986)

La production de parcelles est désormais insuffisante car entre 1960 et 1980 ce sont 200 000 nouveaux citadins qui se sont installés à Ouagadougou contre 1040 hectares d'espace aménagé. L'habitat Ouagalais restant très consommateur d'espace doublé du fait que les urbanistes n'ont pas pu imposer une densification de l'occupation spatiale, il en résultera des quartiers dits spontanés à la périphérie urbaine en 1983, Ouagadougou n'était ni plus ni moins qu'une agglomération spontanée dans les années 1980.

3 - Les lotissements de la période 1983 à nos jours

La volonté politique nettement affichée par les autorités burkinabé à partir de 1983 consacre un tournant nouveau et important dans le développement urbain au Burkina Faso.

Ainsi en 1984, l'Etat Burkinabé mit en place un compte spécial pour les opérations de lotissement des centres urbains et ruraux.

Dans le même temps, il est créé un fonds d'aménagement urbain pour l'aménagement des quartiers périphériques de Ouagadougou et de sa banlieue. De même il fut décidé la nationalisation de la terre comme le stipule l'ordonnance N° 85-0404 du 04 Août 1984. Les entraves aux aménagements urbains étaient levées.

Les lotissements de grande envergure qui suivirent à savoir ceux du programme populaire de développement (PPD) de 1984 à 1985, du 1er plan quinquennal 1990-1995, permirent de dégager 197 112 parcelles au profit des populations urbaines dans l'ensemble du pays. La seule ville de Ouagadougou dénombrait 66 526 parcelles.

**Tableau 1 : REALISATION PHYSIQUE DES LOTISSEMENTS AU BURKINA FASO
DE 1983 A 1995**

VILLE OU PROVINCE	NOMBRE DE PARCELLES
Ouagadougou	66 526
Bobo Dioulasso	25 994
Autres provinces	
Bam	4 057
Bazéga	926
Bougouriba	4 650
Boulgou	4 570
Boulkiemdé	14 429
Comoé	9 514
Ganzourgou	4 206
Gnagna	2 686
Gourma	2 892
Houet (sans bobo)	4 225
Kéné Dougou	3 700
Kossi	2 072
Kouritenga	6 783
Mouhoun	1 923
Nahouri	875
Namentinga	5 595
Oubritenga	2 111
Oudalan	6 336
Passoré	18 55
Poni	3 743
Sanguié	3 249
Sanmatenga	791
Seno	1 407
Sissili	1 356
Soum	3 503
Sourou	3 405
Tapoa	3 158
Yatenga	145
Zoundwéogo	430
TOTAL	197 112

Source : DGUTF 1995

Nonobstant les efforts consentis, beaucoup de citoyens demeurent sans parcelles d'habitation en témoigne le développement spectaculaire de l'habitat spontané à la périphérie urbaine. Pour l'ensemble de la ville, l'habitat spontané occupe 3 543,35 ha (DASU 1996). On note qu'en dépit donc de la volonté réformatrice initiée vers 1984 par le Conseil National de la Révolution (CNR), le phénomène d'habitat spontané", renoue très rapidement avec la croissance.

Tableau 2: EVOLUTION DES ZONES SPONTANÉES DE 1993 A 1995

PERIODES	SUPERFICIE (ha)
Mai 1993	2278,31
Mai 1994	860,00
Mai 1995	405,00
TOTAL	3543,31

Source : DASU 1995

Les multiples lotissements ont dégagé de nombreuses parcelles d'habitations: 66 526 parcelles pour la seule période 1983-1990. Mais si lotir signifie aussi équiper, il faut avouer qu'en dehors des zones résidentielles et des quartiers anciennement lotis, ils ont globalement échoué car les quartiers périphériques manquent d'équipements socio-collectifs. Les déséquilibres dans l'aménagement urbain occasionneront la mise en œuvre de projets de développement urbain.

B- LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT URBAIN

La ville de Ouagadougou a exécuté depuis 1960 deux projets de développement urbain (PDU). Un troisième vient de voir le jour.

Il s'agit donc tout en les examinant de se poser les questions suivantes : Quels étaient les objectifs visés ? Ont-ils été atteints ? Spatialement quels espaces géographiques urbains ont-ils couvert ?

1 - Le 1er Projet de Développement Urbain (PDU)

Le 1er PDU initié en Janvier 1974 avait pour objectif principal "améliorer les conditions de vie et de l'habitat de la population à faible revenu en Haute-Volta.

Ainsi, à court terme le projet se proposait d'établir une analyse portant sur les besoins de logement dans les centres urbains et ruraux, d'encourager les investissements privés dans les habitats spontanés, de réaliser 2 projets concernant la recherche de l'action dont l'un se situera en milieu urbain et l'autre en milieu rural, de former un personnel national destiné au domaine de l'assainissement urbain et des artisans du bâtiment.

A long terme, le projet avait pris des résolutions beaucoup plus ambitieuses, à savoir :

- la mise au point d'une politique nationale du logement en faveur de la population à faible revenu et relatif à la ville et à la campagne,
- la mise en évidence des possibilités d'opérationnalisation de cette politique à travers des projets de la recherche action.
- la réduction des frais de construction par l'emploi des matériaux de construction,
- la création des facilités de crédits pour la population à faible revenu,
- la formation des planificateurs, des techniciens et des artisans pour l'exécution des travaux.

Deux ministères avaient été retenus pour diriger le projet à terme. Le Ministère des Travaux Publics de l'Urbanisme et de l'Habitat (MTPUH) et l'action sociale. Mais très tôt des confusions de compétences naquirent. A cela, il faut ajouter la corruption du côté des autorités communales. En effet initié pour développer les populations à faibles revenus, elles n'ont pas été privilégiées dans l'attribution des parcelles. De ce fait Cissin Sud fut un échec.

De plus, suivant leur situation financière les nouveaux habitants n'ont pas respecté les normes prescrites sur les constructions en utilisant pour celles-ci des matériaux importés.

De nos entretiens avec d'anciens responsables du projet, il ressort que l'assistance technique a grandement contribué à l'échec partiel du projet. A elle seule, elle aurait absorbé plus de la moitié du budget alloué au projet.

La typologie de l'habitat au niveau de la ville de Ouagadougou révèle clairement que la promotion des matériaux locaux n'a pas atteint ses objectifs. L'usage des matériaux précaires est largement répandu et les matériaux produits par LOCOMAT (tuiles, briques sous-pression) n'est utilisée que par les ménages à hauts revenus (planche 1), la raison principale étant le coût.

La mesure concernant les habitats spontanés elle, n'a pas connu de suite de sorte qu'en 1983, Ouagadougou était qualifiée d'agglomération spontanée. En effet la loi 77 AN stipulait que toute personne qui s'établirait en dehors des limites de la ville le ferait à ses risques et périls.

La création des facilités de crédit pour la population à faible revenu dans le domaine du logement n'a toujours pas connu un début de réalisation. L'accès au crédit reste assorti de conditions très drastiques (BAMAS, S 1989).

Bien mené, pourtant, ce projet aurait été d'un apport inestimable en ce qu'il s'intéressait aux couches les plus vulnérables. De nos jours on en est toujours à se demander quel fut l'impact socio-économique véritable du I er projet de développement urbain ?

La critique fut du reste formulée en 1976 à la conférence "Habitat de Vancouver" à l'endroit des "Projets Pilotes" qui au fond ne pilotent rien, ne sont pas reproductibles, sont déficitaires et ne survivent généralement plus que dans le discours urbain après le départ du dernier étranger.

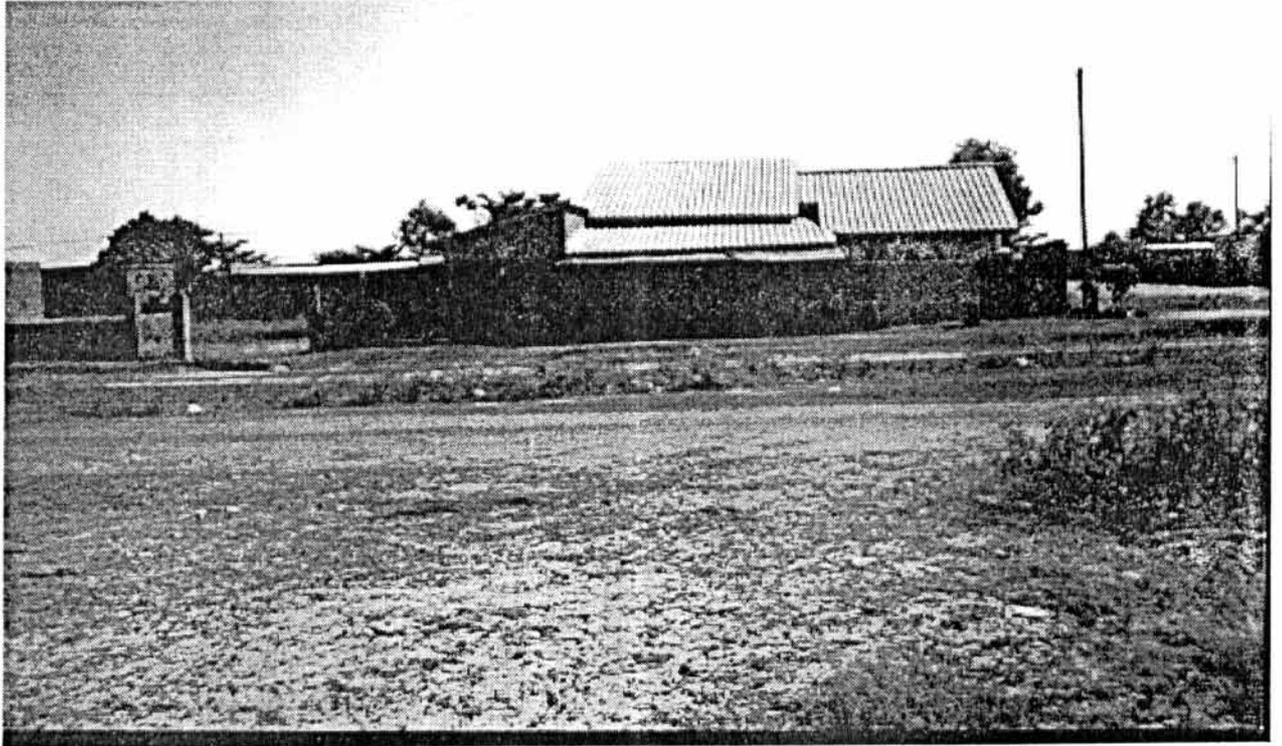


PLANCHE 1

Villa de moyen standing. La toiture est en tuile LOCOMAT .Juste à côté un terrain non mis en valeur.

2 - LE IIème PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Lancé en Septembre 1990, le deuxième PDU a pour objectifs principaux la mobilisation des ressources financières et le renforcement des infrastructures municipales, afin de permettre aux municipalités de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso d'assurer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage sur le plan organisationnel, technique et financier.

Pour atteindre ces objectifs, six composantes ont été retenues : l'amélioration de la gestion communale ; la mobilisation des ressources financières ; la mise en place d'un système d'information urbain ; le renforcement des services techniques et communaux ; la réhabilitation des infrastructures municipales et assainissement ; le fonctionnement du bureau du projet.

Toutes les composantes du projet ont été aborbées et ont connu des délais d'exécution satisfaisants.

Ainsi, dans le volet mobilisation des ressources financières, la ville de Ouagadougou a été dotée de trois hôtels de finances dont l'objectif premier est d'approcher l'administration des contribuables et de faciliter le recouvrement des taxes et impôts.

La zone lotie dans sa totalité a été prise en compte dans le système d'information urbain ou adressage. Cet adressage améliorera sans doute la gestion communale en ce qu'il permettra le recouvrement des impôts et taxes, le recensement des terrains non mis en valeur.

Au niveau de la composante voirie et drainage de grands travaux ont été réalisés par le II ème PDU. 17,981 km de rue ont été réhabilités. Des rues non réhabilités ont bénéficié d'ouverture de drains. L'infrastructure municipale a été de ce fait renforcé comme le prévoyait la cinquième composante du projet.

Parallèlement des actions d'entretien périodique sont entreprises par le projet sur les rues réhabilitées.

Dans le domaine de l'assainissement la ville a bénéficié du II ème projet de développement urbain de 115 bacs à ordures, de 7 camions porte conteneurs, de 3 camions multibennes et des mobylettes, pour la collecte , la surveillance et le ramassage des ordures ménagères. Toute chose qui concourt à renforcer le

dispositif d'assainissement de la ville qui ne disposait jusqu'alors que de 33 bacs à ordures inadaptés du fait de leur taille.

Le reproche formulé à l'endroit du II^{ème} PDU se situe dans le cas de notre étude au niveau de la faible couverture géographique.

Des 30 secteurs de Ouagadougou, seuls les 12 secteurs centraux ont bénéficié des grandes réalisations du II^{ème} PDU. Cette situation a accentué le clivage noyau-périphérie caractéristique des villes des pays en voie de développement et relance la question du déséquilibre dans l'aménagement urbain

Ainsi les secteurs périphériques souffrent dans leur ensemble de multiples problèmes d'assainissement, de salubrité et semble délaissés.

Ils sont victimes d'inondation en certaines de leurs parties tandis que, l'absence de drainage pour l'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie provoque l'engorgement du sol et la formation de mares stagnantes qui favorisent la propagation des maladies. Les eaux non évacuées en effet, sont les lieux privilégiés de reproduction des moustiques.

Le deuxième projet de développement urbain est une réponse partielle aux problèmes d'équipement et d'infrastructures des zones loties mais il révèle un système d'intervention particulièrement éparpillé, relevant pour chaque opération de logiques institutionnelles différentes importées de l'extérieur et plaquées souvent sur l'agglomération. Les opérations sont ainsi opérées au coup par coup, plus en fonction de la logique des programmes des divers organismes ou services nationaux ou internationaux, qu'en référence à une cohérence de l'ensemble urbain considéré ou à une quelconque priorité des équipements à réaliser ou des actions à développer. S'imprègne-t-on réellement des réalités de terrain avant de décider des choix des espaces à privilégier ?

3 - Le III^{ème} PDU

Le troisième PDU a pour objectifs, la remise en état des équipements d'infrastructures primaires pour 80 % des coûts du projet et le renforcement des institutions soit 20 % du coût du projet pour une enveloppe globale de 49,7 millions de dollars remboursable sur 40 ans.

- la remise en état des infrastructures primaires

Les travaux d'infrastructures primaires seront exécutés sur une période de six ans et concerneront les travaux de voirie, de drainage des eaux pluviales, d'assainissement des eaux usées, de gestion des ordures ménagères et des déchets industriels et toxiques. L'objectif poursuivi à travers cette composante est de rattraper le retard en équipements et en infrastructures routières primaires des quartiers lotis depuis 1983 (zones périphériques), en complément aux opérations déjà financées en centre-ville dans le IIème PDU. La liste des routes primaires y compris les fossés d'écoulement latéraux relevant des collectivités locales a été dressée. Pour la ville de Ouagadougou, le renforcement de la voirie primaire touchera :

- des routes revêtues (largueur 7m) pour une longueur de 1,9 km dont la première tranche concernera le boulevard périphérique (0,5 km), l'avenue du Conseil de l'Entente (0,45 km) et l'Avenue Babanguida (0,95 km) pour les routes revêtues

- des routes en terre d'une longueur de 22,85 km dont la première tranche des travaux concernera l'Avenue Kanazoé (0,85 km), l'Avenue de l'Ancien marché (0,85 km), l'Avenue Radio rurale (2,05 km) de même que le Boulevard périphérique (1,1 km) pour ce qui est des routes en terre. Simultanément, le projet financera les travaux de remise en état et des travaux d'amélioration d'installation de drainage primaire. Ainsi, il est prévu à Ouagadougou l'aménagement des marigots de Zogona (4,4 km) et de Wemtenga (3,2 km) et le curage de l'exutoire en aval de ces deux marigots. L'aménagement des marigots comptera également le raccordement des caniveaux secondaires de Zogona et des caniveaux secondaires de Wemtinga.

- Le renforcement des institutions

L'objectif poursuivi par cette composante est la mobilisation des ressources fiscales locales. Cette mobilisation selon le projet passe par :

- le renforcement des actions initiées par le IIème PDU. Celui-ci avait en effet mis en place un système d'adressage. Le but du 3ème PDU sera complémentaire en ce qu'il se propose d'élaborer un fichier des parcelles pour maximiser les informations sur l'occupation de l'espace urbain.

- la participation des populations à la couverture des charges induites par l'amélioration de leurs conditions de vie, notamment les investissements destinés à la collecte des ordures ménagères, l'assainissement individuel et collectif et le drainage des eaux pluviales.

- la répartition de la charge fiscale sur le plus grand nombre de contribuables potentiels pour alléger la pression fiscale générale. C'est dans ce sens qu'une redynamisation de la taxe de résidence est en cours, celle-ci se situe au confluent des trois orientations prioritaires ci-dessus cités.

4 - Les enseignements des différents projets.

L'analyse des différents projets de développement urbain entraîne les constats suivants.

Tous les projets exécutés ou en voie de l'être doivent leur exécution aux prêts contractés auprès d'institutions internationales.

Le I^{er} PDU a été exécuté grâce à un crédit (766 BUR) d'un montant de 8,2 millions de dollars approuvé le 3 Janvier 1978.

Le deuxième PDU doit sa réalisation à un crédit (2067 BUR) d'un montant de 32,2 millions de dollars, approuvé le 24 Octobre 1989.

Le troisième PDU fera appel à l'investissement national mais seulement à hauteur de 20%. Ainsi en absence de fonds propres, les différents projets ont été dictés par les institutions internationales octroyant les crédits selon leur propre logique. Les réalités des zones d'interventions, les préoccupations des populations ne sont pas suffisamment prise en compte. Ces formes d'interventions sont doublées d'absence sur le plan national d'actions prioritaires à entreprendre sur l'espace urbain. Toute chose qui favorise donc l'investissement avant de penser aux besoins. Le résultat est que tous les secteurs périphériques manquent de voirie, de système de drainage, les projets n'ayant pris en compte que le seul centre ville. La conséquence est un centre équipé face à une périphérie dépourvue d'infrastructures.

Par ailleurs, il faut ajouter l'inexistence de liens intrinsèques entre les différents projets.

En définitive, les différents projets initiés pour corriger les lacunes des lotissements sont passés à côté de leurs objectifs initiaux. En effet, ils n'ont fait que perpétuer le clivage préexistant entre secteurs centraux et secteurs périphériques.

C - BILAN DES POLITIQUES

Dans le domaine de l'aménagement urbain, seules les années 1960 constituent une réussite de gestion urbaine. L'espace urbain dont la population était rigoureusement sélectionnée par l'administration coloniale était entièrement loti avec un niveau d'équipement satisfaisant. Après 1960, l'administration locale prenant le relais allait perdre les défis posés par un essor démographique prodigieux. Ainsi pendant qu'il arrive à Ouagadougou entre 11 000 habitants et 12 000 habitants par an, de 1960 à 1980 il n'a été aménagé que 1040 ha soit 52 ha par an cependant que l'espace minimum requis était de 100 ha par an. Le résultat est qu'en 1980, pour une population estimée à 250 000 habitants, il n'y avait que 20 300 parcelles disponibles. Sur la base d'un effectif de 6 personnes par ménage, 42 000 parcelles devaient être dégagées. 21 700 ménages demeuraient non pris en compte. Un écart énorme était ainsi créé par l'offre insuffisante de terrains à bâtir et la forte demande en logement. Pendant que l'arrivée dans la ville chaque année de 10 000 migrants nécessitait un minimum de 3 000 nouveaux logements. Les efforts déployés par les pouvoirs publics entre 1983 et 1990 dans le domaine de l'aménagement urbain permirent le lotissement de tous les secteurs périphériques et l'octroi de 66 526 parcelles. Mais l'important n'était pas seulement de lotir, mais aussi d'équiper. Pire, l'espoir suscité par les nouveaux lotissements allaient s'estomper. En effet ils n'ont pas résolu le problème de l'habitat spontané qui en quelques années (1993-1995) a gagné toute la périphérie urbaine.

Corrélativement à mesure que la population urbaine croît, la tendance est à la baisse du nombre d'emplois et de revenus urbains eu égard à la crise économique généralisée. De nombreux migrants vivent d'emplois peu rémunérateurs. Les revenus s'avèrent insuffisants pour leur garantir l'accès aux logements du centre ville ou même aux espaces nouvellement lotis.

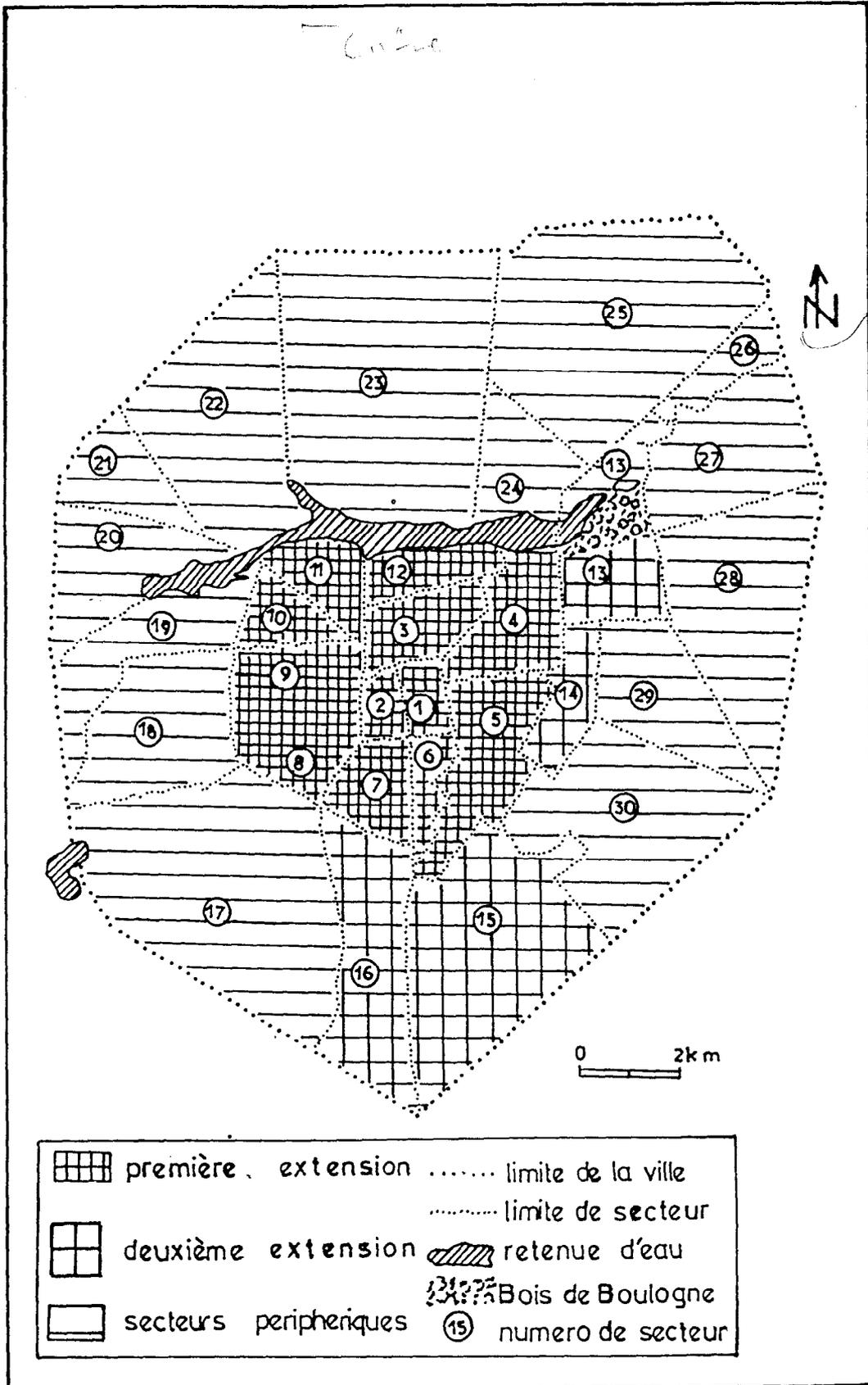
Aussi l'espace urbain de Ouagadougou résulte à la fois du déséquilibre dans l'aménagement de la ville et du mouvement centrifuge de ces populations pauvres vers la périphérie. On distingue alors un premier noyau, Ouaga I qui constitue l'ensemble des vieux quartiers : Bilbalgho, Bilbanbili, la zone de l'aéroport, Ouidi, Kologh Naaba, Gounghin (Nord et Sud).

Un Ouaga II qui concentre les quartiers Gandin, la Rotonde, Zone du bois, Zogona, Cissin et la Patte d'Oie.

Enfin un Ouaga III constitué des quartiers nouvellement lotis. Ils forment l'ensemble des secteurs périphériques et voient se développer à leur limite, l'habitat spontané. C'est dans cette dernière couronne que les conditions de vie des populations sont les plus dures car sous équipée.

Nous nous proposons de faire une étude de la **pauvreté** à partir d'un secteur de cet espace périphérique : **le secteur 27**.

FIG 4 LA VILLE DE OUAGADOUGOU



source: D.G.U.T 1989

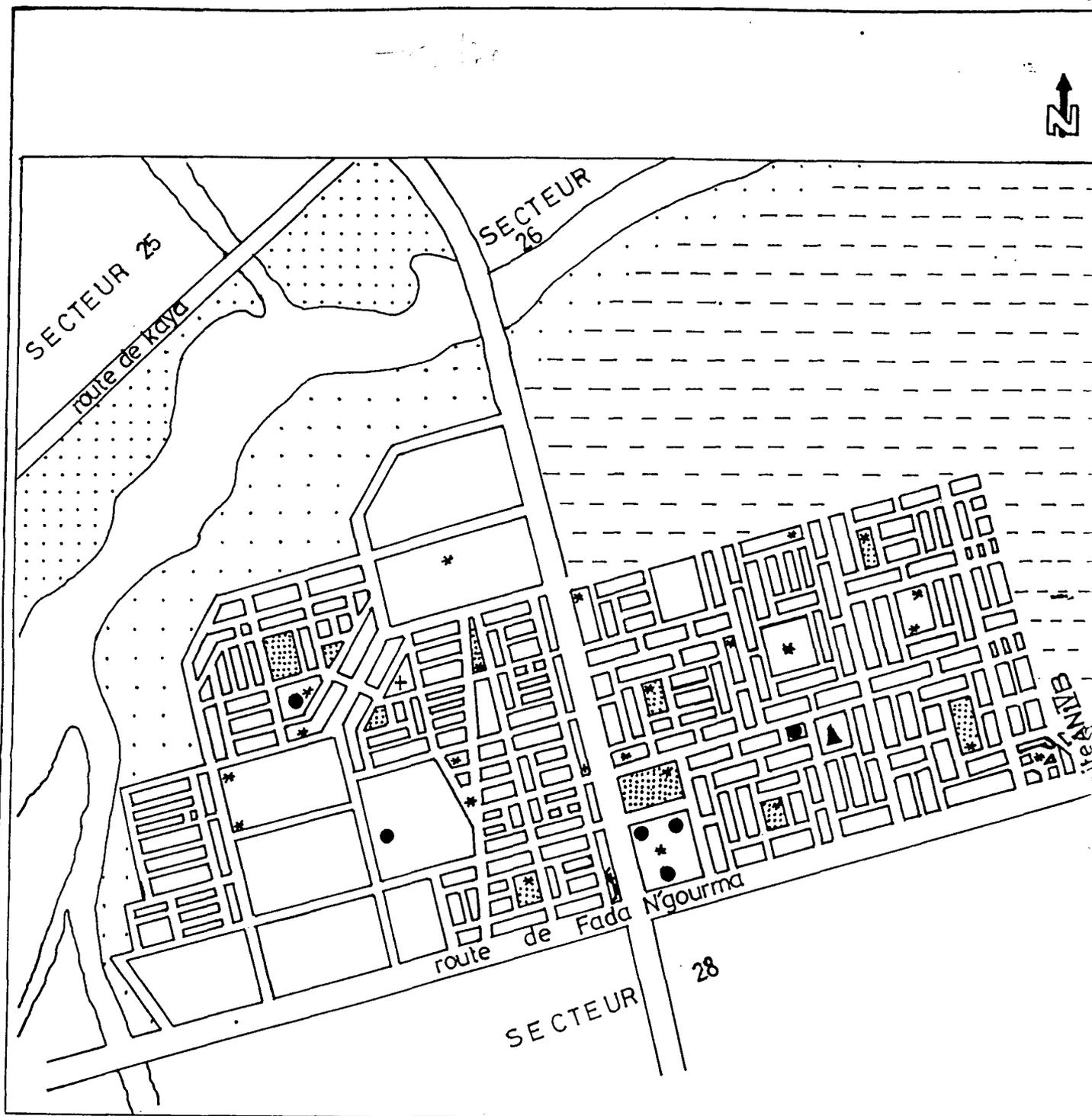
DEUXIEME PARTIE :
LA MESURE DE LA PAUVRETE AU
SECTEUR 27

CHAPITRE III : LA ZONE D'ETUDE : LE SECTEUR 27

La croissance démographique comme nous l'a montré le chapitre précédent s'est accompagnée au niveau de la ville de Ouagadougou par une différenciation dans l'aménagement de l'espace urbain. Ainsi, de vastes périphéries non ou partiellement loties et dépourvues à l'exception de quelques espace privilégiés, d'équipements et de services urbains enserrent un centre aménagé représentant les vieux quartiers lotis. Il s'agira dans ce chapitre d'analyser les conditions de vie des populations dans ces espaces périphériques sous-équipés et marginalisés. L'étude se circonscrit à l'échelle d'un secteur, celui du 27.

Le secteur 27 est un secteur périphérique de la ville de Ouagadougou situé à son extrême nord-est. Il s'étend d'ouest en est depuis la limite est du bois de Boulogne jusqu'au village de Nioko. Du sud au nord il est confiné entre la RN4 (route de Fada) qui le sépare du secteur 28, et le prolongement du cours d'eau de Dassasgho qui constitue sa limite avec le secteur 26 (figure 5).

Il regroupe trois quartiers qui sont d'anciens villages : Wayalghin, Bendogo, Wiid-tooghin et présente une double physionomie : une partie sud-ouest lotie et une partie nord-est non lotie. Il est à la fois habité par des populations autochtones et des populations d'origine migratoire.



0 500m 1/50 000

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| ● garderie, école, lycée | ▨ espace vert, terrain de sport |
| ▲ marché | ▭ zone non lotie |
| * point d'eau | ⋈ cours d'eau |
| ⋈ pharmacie | ▭ champs |
| + dispensaire, cabinet médical | ▭ bois |

I - LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATION DU SECTEUR 27

A - LA POPULATION DU SECTEUR 27

La population du secteur 27 était estimée en 1985 à 8929 habitants (RPG, 1985) répartie comme suit : 4503 hommes et 4426 femmes. Lorsqu'on applique à ce nombre un taux de croissance annuelle de 6 %, la population du secteur avoisine en 1997, 17 967 habitants.

Seulement, 17 % de la population du secteur sont originaires de Ouagadougou, les 83% étant composée de migrants.

Les apports migratoires les plus importants proviennent du plateau central notamment des provinces limitrophes du Kadiogo dont le Ganzourgou 15 %, l'Oubritenga 9 %, le Boulgou et le Boukiemdé 7 %, le Kouritenga 6 %.

Le parcours migratoire suivi est généralement simple. Il va de la province d'origine située sur le plateau central le plus souvent et aboutit à la ville capitale : Ouagadougou.

Les ménages gardent le trait caractéristique de ceux rencontrés en milieu rural : des effectifs élevés.

Tableau 3 : TAILLE DES MENAGES AU SECTEUR 27

NOMBRE D'ENFANTS DANS LE MENAGE	NOMBRE DE MENAGES CORRESPONDANT
0	8
1	18
2	27
3	26
4	27
5	14
6	11
7	1
8	2
9	2
10	5
11	1
12	3
13	0
14	0
15	0
16	1
17	0
18	0
19	0
20	1

Source : Résultats d'enquête au secteur 27, 1996

En effet le nombre moyen d'enfants par ménage au secteur 27 est de quatre comme l'indique le tableau ci-dessous. Si l'on ajoute à cet effectif l'ensemble des personnes proches ou lointaines, arrivées en ville par le truchement des relations parentales, les ménages se retrouvent avec des effectifs pléthoriques (7/8) dont il faut à la fois loger, nourrir, éduquer et soigner. Des revenus consistants et permanents sont indispensables aux chefs de ménages pour faire face à toutes charges. Dès lors, il apparaît nécessaire de s'appesantir sur l'activité principale des chefs de ménages, leurs sources de revenus notamment.

B - LES NIVEAUX DE REVENU

1- LES SOURCES DE REVENUS

La pauvreté est un phénomène qui ne peut se mesurer ou s'apprécier qu'à travers des groupes significatifs, statistiquement homogènes ou non, au plan géographique, professionnel et matrimonial. L'analyse des sources et des niveaux de revenus nous permettra d'apprécier le degré de pauvreté.

Tableau 4 : LES OCCUPATIONS PRINCIPALES DES CHEFS DE MENAGE

EFFECTIFS	OCCUPATION PRINCIPALE
20	Petit commerce
7	Mécaniciens
16	Cultivateurs
5	Salariés du privé
24	Salariés du public
9	Gardiens (veilleurs de nuit)
1	Contractuel
3	Tailleurs
13	Manoeuvres
7	Cuisiniers
1	Artisan
10	Particulier
12	Chômeurs
6	Retraités
6	Chauffeurs
5	Etudiants et élèves
1	Opérateur économique
2	Sous-officier de l'armée.

Source : Résultats d'enquête au secteur 27, 1996

La population du secteur 27 se compose comme l'illustre le tableau de quatre groupes socio-professionnels : les salariés du privé et du public, les travailleurs de l'informel, les chômeurs et inactifs, les cultivateurs.

Les salariés du privé et du public ont des revenus réguliers et représentent 45,27 % de l'effectif enquêté (150 ménages). En plus de la régularité de leurs revenus qui leur permet de planifier les dépenses ils ont la possibilité de recourir aux prêts et crédits bancaires pour subvenir à certaines de leurs charges familiales cependant, la régularité des revenus ne doit pas occulter le fait que les salaires sont généralement issus de petits emplois (gardien, cuisinier, chauffeur, fonctionnaire de police) et sont très bas. A titre d'exemples, le salaire moyen d'un gardien et d'un cuisinier se situe entre 10 000 FCFA et 15 000 FCFA tandis que celui du chauffeur ou du fonctionnaire de police excède rarement 60 000 FCFA.

Le secteur informel concentre 28,37 % des chefs de ménage et semble découler de la crise du secteur formel. La fonction publique ne compte en effet que 37 000 agents soit 0,39 % de la population totale. Dans le cas spécifique du secteur 27, 8 % sont des migrants venus à la recherche d'un emploi. Or Ouagadougou ne compte que quelques usines modernes de transformation de produits locaux (cuirs, viande...) ou fabriquant des biens de consommation de masse (boissons...). A cela s'ajoutent quelques entreprises cependant caractérisées par une haute intensité de capital, ce qui implique un nombre d'emplois par unité d'investissement très faible. De plus, le programme d'ajustement structurel auquel notre économie est astreinte limite la création d'emplois formels. Le secteur informel se révèle ainsi le secteur d'absorption de demandeurs d'emplois où les migrants essaient de gagner leur vie, mais ce secteur est mal organisé. Pour ce faire les revenus sont généralement bas. Les chiffres d'affaires réalisés par les petits commerçants et mécaniciens sont dérisoires (10 000 à 15 000 FCFA par mois).

Toutefois 15,64 % des chefs de ménage sont sans emploi. Cette situation met à nu un phénomène autrefois marginal et qui avec la croissance démographique s'amplifie : le chômage.

L'impossibilité pour nombre de citadins à la périphérie urbaine tout comme à son centre d'accéder à une activité professionnelle s'accroît alors que l'activité de nos jours est considérée comme le seul moyen de réaliser des revenus. Ainsi, de nombreuses familles ont réduites à la débrouillardise et n'arrivent pas à satisfaire le besoin le plus fondamental celui de se nourrir.

Les cultivateurs représentent 10,82 % de la population. Leurs champs situés en dehors de la ville ou le long du cours d'eau du secteur 27 ont des rendements faibles (moins de 6 sacs de 100 kg/an). (Planche 2)

Les productions agricoles ne suffisent donc pas à couvrir les besoins alimentaires encore moins à procurer des revenus monétaires aux agriculteurs. L'agriculture pratiquée est juste une agriculture de survie.

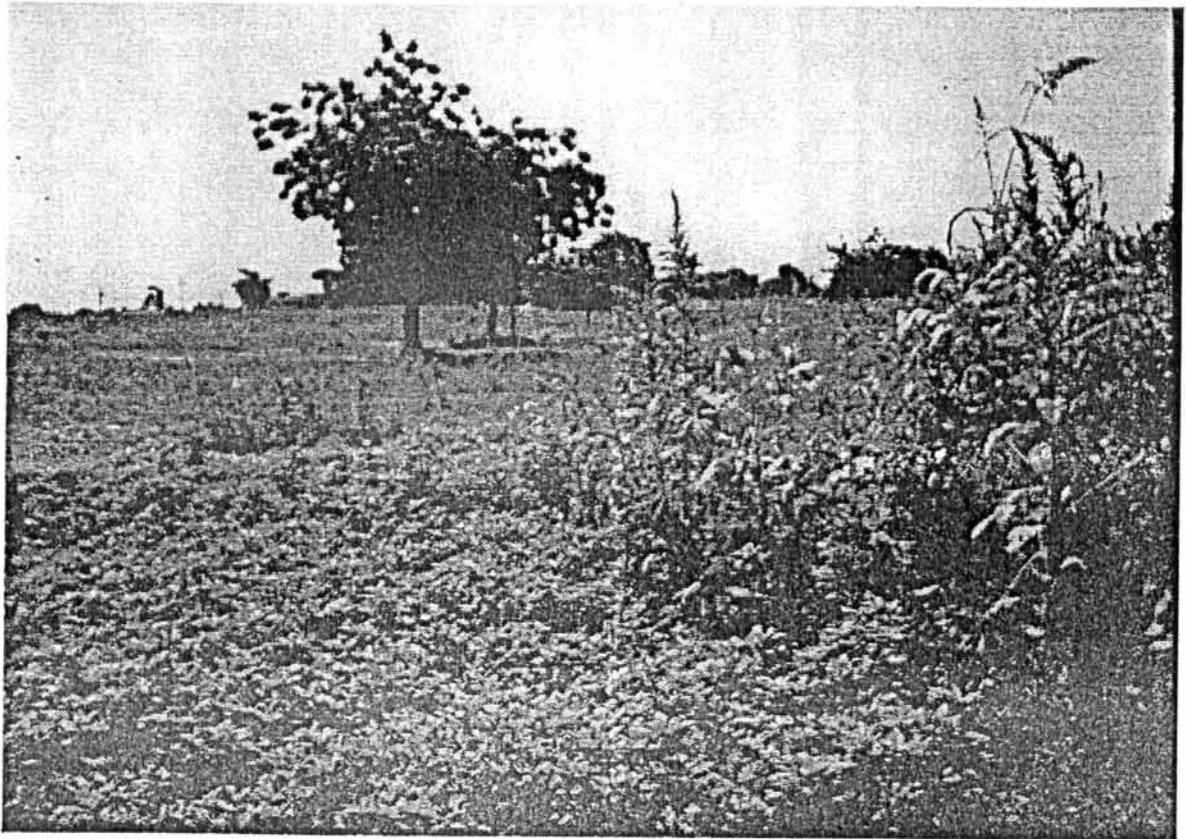


PLANCHE 2

Activités agricoles en ville. Le long du cour d'eau du secteur 27 est aménagé en champs de culture (mil , sorgho). Ce sont des sites favorables à la prolifération des moustiques.

2 - CLASSIFICATION DES MENAGES SELON LE REVENU

Le revenu est la contrepartie d'une participation actuelle ou ancienne à la production (salaire ou pension) ou la rémunération d'un placement en capital (dividende, intérêt). Le revenu d'un agent économique influence la demande, c'est-à-dire les intentions d'achat de cet agent économique. Plus le revenu est élevé, plus les intentions sont diversifiées.

Deux sources serviront de base à la classification des ménages en pauvres ou non pauvres :

- les données de notre enquête domiciliaire et,
- l'étude du profil de la pauvreté au Burkina Faso menée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD, 1996).

L'étude de l'INSD a ciblé les groupes particulièrement démunis par le biais des indicateurs de revenus, de dépenses, de satisfaction des besoins et d'accès aux services de base comme la santé, le logement et l'éducation. Elle a consisté en la détermination et en l'analyse d'indicateurs globaux et semi globaux de pauvreté en l'examen des caractéristiques socio démographiques des ménages et en l'évaluation de l'accès aux services sociaux de base. L'Etude s'est fondée sur les données de base de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages burkinabé qui s'est déroulée d'Octobre 1994 à Janvier 1995 et qui a porté sur 8642 ménages repartis sur tout le territoire national dont 2 villes et 6 zones rurales.

Le seuil de pauvreté traduit au plan de la mesure de niveau de vie, la ligne évaluée en monnaie en dessous duquel les individus sont considérés comme pauvres. Aussi, partant de la donnée de la taille moyenne du ménage burkinabé (7/8) le seuil absolu de pauvreté par ménage et par an a été estimé par l'INSD à 328 792 FCFA. Ainsi se référant aux données de base ci-dessus citées, la population du secteur 27 a pu être découpée en deux groupes : le groupe des non-pauvres et, celui des pauvres.

Le groupe des non-pauvres regroupe les chefs de ménage dont le revenu annuel est supérieur ou égal à 328 792 FCFA. 30,61 % des chefs de ménage satisfont à ce critère et peuvent de ce fait être considérés comme non-pauvres.

Le groupe des pauvres est lui, composé par l'ensemble des ménages ayant un revenu inférieur à 328 792 FCFA. Aussi 69,39 % des chefs de ménages remplissent ce critère. En d'autres termes, deux (02) ménages sur trois (03) au secteur 27 sont pauvres. A l'opposé, sur l'espace national, 1 burkinabé sur deux est pauvre.

L'analyse de ces données montre une prépondérance de la frange pauvre sur la frange riche et laisse entrevoir une différence de capacité à pouvoir accéder à certains droits fondamentaux de tout être qui sont : l'eau, la santé et l'éducation, si toutefois le problème des équipements socio-collectifs se posaient avec acuité au secteur 27.

II - LES INDICES DE PAUVRETE

A - ACCES A L'EDUCATION

1- Les infrastructures scolaires du secteur 27

Le secteur 27 compte en son sein une garderie populaire pour enfants construite en 1995 par l'Etat. La scolarité s'élève à 22 500 FCFA/enfant /an. Les écoles primaires du secteur sont au nombre de cinq dont trois écoles publiques construites grâce aux cotisations des populations du secteur. Les deux autres écoles étant privées. Le nombre total de classes au primaire est de 23 pour 2 257 élèves (données de 1995). Annuellement, les effectifs refusés qui se situent entre 75 enfants et 100 enfants en âge de scolarisation varient selon les écoles. De plus les écoles sont caractérisées par l'absence d'équipements. A titre d'exemple, à l'école Wayalghin C, on dénombre dans une classe 27 tables bancs pour 130 élèves dont quelques unes sont en mauvais état. Le secteur 27 compte également 4 écoles coraniques dont trois sont localisées dans la partie lotie et une dans la partie non-lotie. Leur nombre est lié à la forte islamisation de la population du secteur. Leurs effectifs se recrutent dans les familles pauvres qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école du "blanc" parce que estimant les frais de scolarité très élevés. Dans certains cas alors, les enfants sont équitablement repartis entre les écoles coraniques et les écoles primaires mais dans d'autres, ceux-ci sont tous inscrits dans les écoles coraniques. Sur un effectif total de 319 enfants scolarisés, 72 fréquentent des écoles coraniques.

L'infrastructure d'enseignement secondaire du secteur 27 se résume à un lycée qui assure à la fois un enseignement général et un enseignement technique. La scolarité élevée (75000 FCFA) doublée de la faible capacité du seul lycée obligent les chefs de ménages à envoyer leurs enfants dans les établissements secondaires situés hors de l'espace géographique du secteur (centre ville, département de Saaba). L'infrastructure éducative du secteur est insignifiante. Dans ces conditions, quels sont les taux de scolarisation du secteur ? Quels sont les taux de déperdition scolaire ?

2 - LES TAUX DE SCOLARISATION DU SECTEUR 27

Le taux de scolarisation moyen (primaire plus secondaire) du secteur 27 est faible par rapport à celui du milieu urbain au Burkina Faso. Il est le rapport entre le nombre d'enfants scolarisés et le nombre d'enfants scolarisables. A l'origine de cette sous-scolarisation des enfants il y a le nombre d'enfants en âge de scolarisation refusés chaque année faute de places et le taux élevé de ménages pauvres (69,39 %). Ce taux de scolarisation moyen varie en plus de sa faiblesse (46,72 %) en fonction des groupes socio-professionnels (Tableau 5)

Tableau 5 : SCOLARISATION DES ENFANTS AU SECTEUR 27

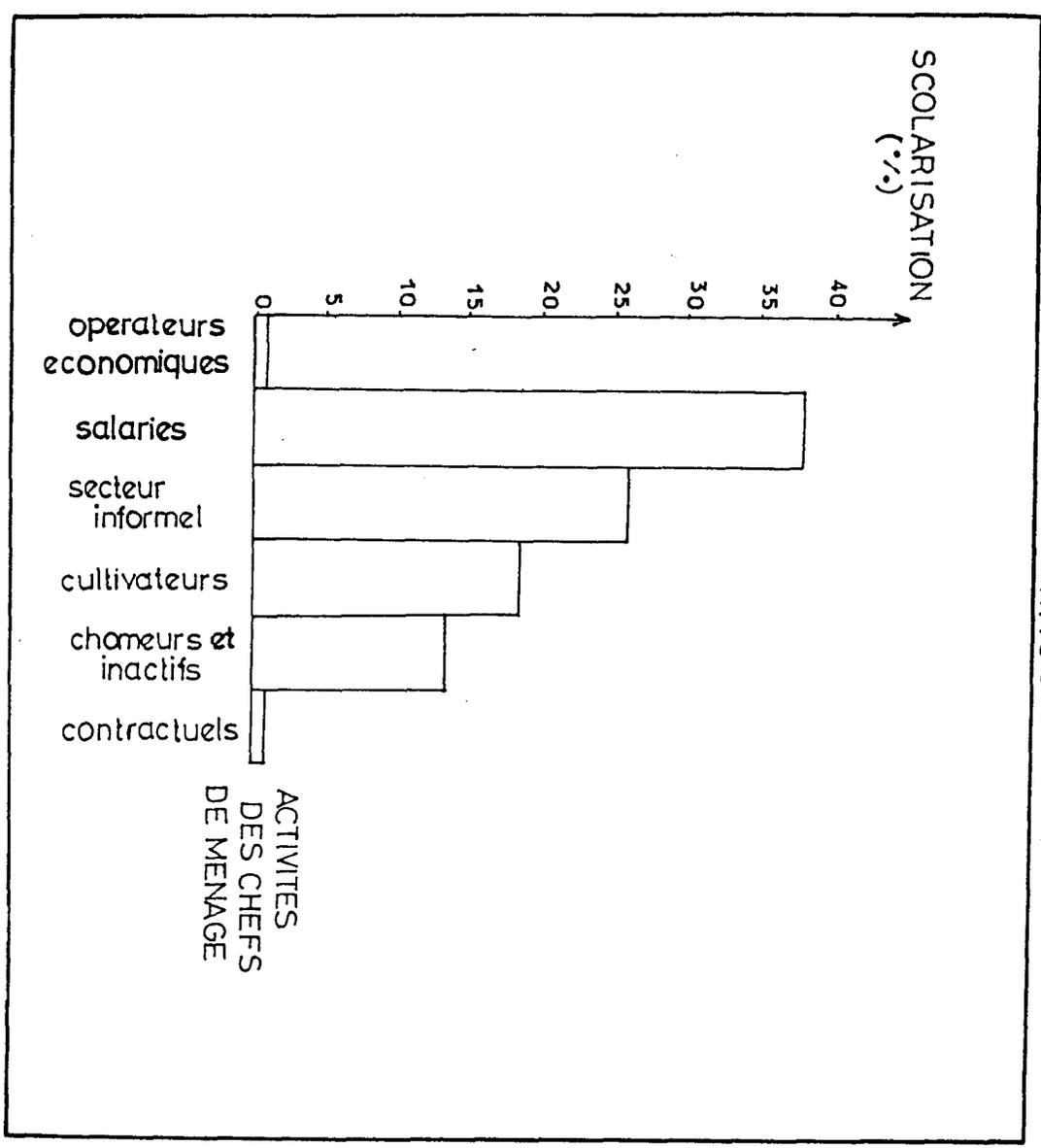
	ENFANTS SCOLARISES	%
Opérateurs économique	2	0,62
Salariés (privés + publics)	120	37,61
Secteur informel	84	26,33
Cultivateur	60	16,80
Contractuel	2	0,62
Inactifs et chômeurs	42	13,16

Source : Résultats d'enquête au secteur 27, 1996

Ainsi les salariés scolarisent leurs enfants à 37,61 % alors que la moyenne urbaine est de 71 % chez les salariés en milieu urbain, le secteur informel à 26,33 % et les enfants de parents issus du groupe socio-professionnel constitué par les cultivateurs sont scolarisés à 16,80 %. L'infrastructure éducative insignifiante et les revenus semblent à l'origine de ces différences de scolarisation selon les groupes. En effet, faute de places pour les enfants en âge de scolarisation dans le public, les parents d'élèves sont obligés de recourir aux établissements privés. Ceux-ci ont des frais de scolarité élevés (20 500 FCFA pour le primaire) et près de 75 000 FCFA au secondaire. A l'opposé, dans le public, au primaire il faut seulement 2 000 FCFA au cours primaire 1^{ère} année et 1 000 FCFA pour les cours suivants. Face à cette situation, les groupes à revenus faibles peuvent ne pas envoyer leurs enfants à l'école ou n'envoyer que certains. De nos enquêtes, il ressort que lorsqu'il y a un choix de ce genre à faire, les filles sont lésées. Cette hypothèse du revenu est confirmée par les sollicitations des places dans le privé par les parents d'élèves en fonction de leur groupe socio-professionnel. Les cultivateurs et les parents d'élèves relevant de l'informel sollicitent des places au privé pour respectivement 0,06 % et 5,64 % contre 11,59 % pour les salariés.

Handwritten note: *en %*

FIG.6 SCOLARISATION DES ENFANTS SELON L'ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE



3 - LES TAUX DE DEPERDITION DU SECTEUR 27

Le taux de déperdition scolaire au secteur 27 est très élevé. Il est de 64,49 % (Tableau 6).

Tableau 6 : LES TAUX D'ECHECS PAR GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL

GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL	PRIMAIRE (%)	SECONDAIRE (%)	DEPERDITION (%)
Salariés	26,32	9,71	16,61
Secteur informel	23,82	2,5	21,32
Cultivateurs	17,82	0,06	17,76
Chômeurs et inactifs	10,9	2,1	8,8

Source : Résultats d'enquête au secteur 27, 1996

A l'origine de cette déperdition élevée, il y a une imbrication de causes. Il y a d'abord les effectifs pléthoriques dans les écoles (130 élèves par classe) liés au nombre insuffisant de classes, le manque de matériel didactique (manuels scolaires, cartes) et de bonnes conditions d'études (manque de tables bancs, de bureaux, de chaises). Il découle de ce qui précède que les élèves manquent d'encadrement et de cadre adéquat indispensables à la réussite scolaire. Ainsi on a dénombré en 1993-1994 dans les seules écoles de Wayalghin A 86 renvois, 161 redoublements sur un total de 837 élèves. A Wayalghin B, sur un effectif total d'élèves estimé à 799, on a enregistré 60 renvois et 70 redoublements. Ensuite, le manque de revenus chez certains parents d'élèves explique aussi le fort taux de déperdition scolaire. Ainsi de nombreux élèves manquent du strict minimum de fournitures scolaires pendant que d'autres sont contraints à l'abandon parce que leurs parents ne se sont pas acquittés de leurs frais de scolarité. A l'école Wayalghin A en 1993-1994 on a enregistré 5 abandons. Enfin, la scolarité élevée pour accéder à l'enseignement secondaire empêche bon nombre d'enfants dont les parents sont pauvres d'accéder aux études secondaires.

L'infrastructure éducative du secteur 27 est incomplète et ce, une décennie après le lotissement. Les établissements secondaires publics demeurent inexistantes. Les seules écoles publiques du secteur ont été construites par les populations résidentes., l'Etat n'étant intervenu que dans l'affectation des équipements et du personnel enseignant. La seule garderie populaire manque de clôture exposant les enfants à tous les risques et périls. Les effectifs ont dépassé

les seuils tolérables : 120 et 132 élèves dans les cours primaires première année de Wayalghin A et B.

Les dispositions prévues par le schéma directeur d'aménagement urbain de Ouagadougou n'ont pas été respectées. Celui-ci préconisait entre autre :

- une école maternelle de 6 classes par communauté de 7 000 habitants,
- 2 à 3 écoles avec chacune 8 classes par communauté de 7 000 habitants,
- un établissement secondaire par quartier de 28 000 habitants avec 20 classes.

Dans ce contexte économique particulièrement difficile, l'éducation nécessite de plus en plus de l'argent. L'inégalité des revenus engendre une inégalité de chance, de réussite scolaire. L'Etat dans un secteur aussi pauvre que celui du 27 a des devoirs sociaux à assurer. L'idéal serait que tout enfant puisse tout en restant dans son environnement trouver les établissements qu'il lui faut. C'est à ce prix que seront rendues possibles : une meilleure surveillance des enfants, une baisse d'affluence vers le centre ville, une réduction des disparités entre groupes socio professionnels.

L'insuffisance des infrastructures et la faiblesse des revenus des ménages ont des répercussions négatives sur la scolarisation des enfants. Aussi, le taux de scolarisation primaire au secteur 27 est de 79,05 %. Ce taux est au dessus de celui de la scolarisation primaire en milieu urbain (68,56 %) (source INSD). Cet écart se justifie sans doute par le fait que nous avons associé les enfants allant dans les Madrassa.

Cependant, le taux de scolarisation secondaire est de 14,4 % contre 35,5 % en milieu urbain. Ce taux dépasse à peine celui de scolarisation secondaire national qui est de 11,2 % (source INSD). Le taux moyen de scolarisation (primaire et secondaire) est de 46,72 % au secteur 27. Celui-ci est de 52,03 % en milieu urbain (INSD).

B - ACCES A L'EAU POTABLE

1 - Les sources d'approvisionnement en eau

L'eau est un élément vital indispensable et sa disponibilité suffisante est l'un des critères les plus représentatif d'un niveau de vie décent. Il s'agira donc de voir dans cette partie si les points d'eaux publics existants dans le secteur, le

service de branchement individuel offert par l'ONEA couvrent les besoins en eau potable des habitants du secteur 27. Autrement dit est-ce que l'ensemble de la population du secteur a accès à l'eau potable ? Le secteur dispose d'un parc de points d'eau assez varié.

Il est constitué de bornes fontaines, 17 au total, localisées dans la partie lotie car le réseau ONEA couvre à peine cette zone. Onze (11) forages dont 6 dans la zone lotie et 5 dans la zone non lotie viennent en renfort aux bornes fontaines. En outre, on a recensé deux postes d'eau autonomes pour l'ensemble du secteur 27.

La livraison est assurée par des revendeurs qui acheminent à l'aide des fûts l'eau des installations publiques jusqu'aux concessions lorsque pour plusieurs raisons (distance, ...), les ménages ne peuvent eux-mêmes s'y rendre. Ainsi, 59,86 % des personnes enquêtées s'approvisionnent soit directement ou par le canal des revendeurs aux bornes fontaines, aux postes d'eaux autonomes et aux forages.

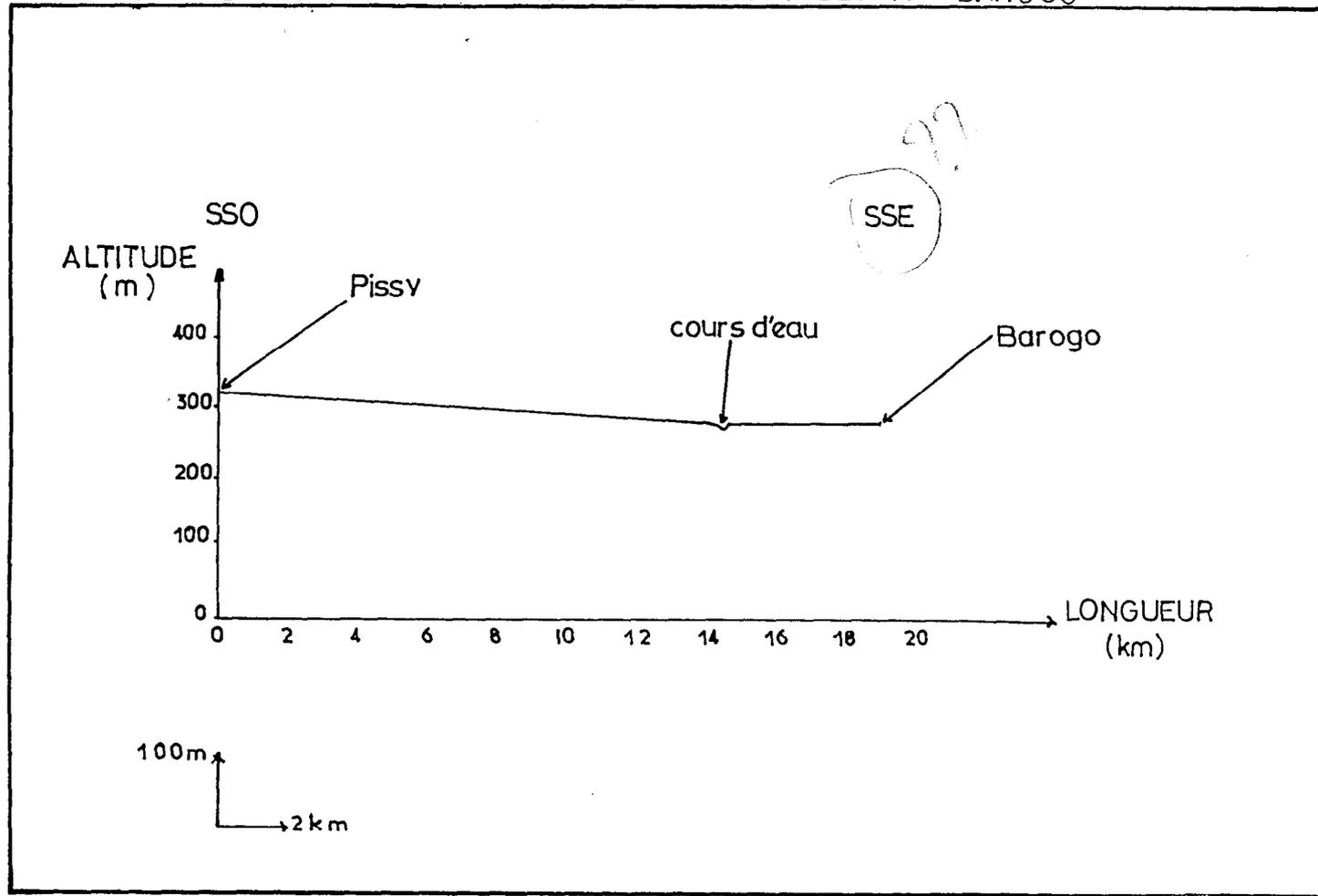
Seule une minorité des habitants du secteur dispose d'un branchement individuel. A l'origine, il y a la non couverture de l'ensemble du secteur par le réseau ONEA, mais aussi et surtout le fait que l'effort d'épargne demandé pour la possession d'un raccordement individuel est de loin supérieur aux revenus de la plupart des habitants. Ainsi, seulement 11,56 % des ménages ont le privilège de disposer d'un branchement privé. On estime cependant à 32,37 % les ménages à Ouagadougou disposant d'un branchement d'eau courante à domicile.

Le recours aux eaux des puits illustre les difficultés réelles rencontrées par certains ménages pour accéder à l'eau potable dans le secteur. En effet, toute la zone contiguë au cours d'eau (partie ouest s'alimente en eau de puits. Le recours à ce mode d'approvisionnement dans cette partie du secteur est liée surtout à la faiblesse des revenus des populations. Aussi de nombreux ménages rencontrent des difficultés pour s'acheter l'eau à la borne fontaine par manque d'argent. Or l'eau de puits ne coûte pas. Ce sont ainsi 28,57 % des ménage du secteur qui s'approvisionnent en eau de boisson aux puits quelque soit la saison contre 10,72 pour l'ensemble de la ville de Ouagadougou.

Les puits dans leur ensemble manquent de périmètre de protection et leurs périphéries sont des lieux où se déploient des activités diverses telle que la lessive pouvant provoquer des stagnations d'eaux usées. A cela s'ajoute l'absence des margelles ou leur précarité lorsqu'elles existent (banco non cimenté, pneu de véhicules poids lourd, fûts découpés, ceinture de pierres sans joints) favorisant des infiltrations polluantes à l'intérieur des puits. De plus la béance partielle ou totale des puits ainsi que la nature de leurs couvercles favorisent des dépôts éoliens feuilles et terre. Ces dépôts polluent l'eau et la rend impropre à la consommation. Les maux de ventre que nous avons recensé dans la partie contiguë au cours d'eau où la principale source est le puits

pourraient provenir des différentes sources de pollutions ci-dessus citées, mais aussi des produits chimiques issus du centre de tannage. En effet il est possible que par le jeu de la pente (amont et aval), et par la faiblesse du pouvoir filtrant du sol (sable à dominance) les eaux de pluies reçoivent les produits chimiques déversés dans le lit du cours d'eau (figure 7).

FIG.7 Ouagadougou : PROFIL TOPOGRAPHIQUE DE PISSY A BAROGO



2- Les problèmes d'eau dans le secteur et conséquences sur les ménages à faibles revenus

Les problèmes d'eau du secteur 27 ne résultent pas d'un mauvais quadrillage géographique par les bornes fontaines et les postes d'eau autonomes. Ils sont imputables aux faibles pressions et aux « coupures » journalières répétées. En effet, la faiblesse des débits et les « coupures » quelque soit les saisons se conjuguent pour rendre l'accès à l'eau potable très difficile. Ainsi, le remplissage d'un fût de 200 l nécessite souvent dans la journée une vingtaine de minutes à cause de l'insuffisance de pression. Dans les faits, cette situation se traduit par de longues heures d'attente : trois heures d'horloge en saison sèche et une heure pendant l'hivernage.

Seuls échappent à cette baisse de pression les postes d'eau autonomes. Creusés à une profondeur moyenne de 50 m, ils sont régulièrement alimentés par les eaux souterraines, quelque soit la saison. Les pressions à la fois fortes et régulières permettent le remplissage d'un fût de 200 l en 3 ou 5 mn. De plus ils mettent à la disposition des usagers 4 robinets ce qui facilite le passage des clients. Mais on ne dénombre que deux PEA dans un secteur où la population avoisine 17 967 habitants. La nature du sol est l'obstacle majeur à la vulgarisation de tels ouvrages.

Les pénuries d'eau dans le secteur surtout, ont une incidence sur le prix de l'eau. Livré habituellement à 150 F CFA ou 200 FCFA le prix du fût de 200 l peut subir une inflation atteignant 10 %. Cette flambée de prix n'est pas sans poser de problèmes dans les ménages dont les ressources financières sont limitées. Il s'agit principalement de l'impossibilité pour les ménages pauvres d'accéder à l'eau potable du fait de son coût élevé. Cette situation dicte des comportements tels que les longues conservations des eaux de boissons, la multi-fonctionnalité des eaux dans les ménages pauvres. Ainsi une seule eau peut servir à la fois à la lessive, au rinçage des légumes, à la vaisselle, etc. La flambée du prix de l'eau potable pousse également les ménages pauvres à recourir à des eaux de qualité très douteuse. Toutes choses qui compromettent dangereusement la santé des habitants et par voie de conséquence pouvant occasionner des dépenses.

Les données sur l'accès à l'eau potable du secteur 27 révèlent donc de grandes disparités entre centre et périphérie urbaine. Alors que le taux de ménages recourant aux puits en milieu urbain au Burkina Faso est de 10,72 %, au secteur 27, 28,57 % soit presque le triple n'ont pas accès à l'eau potable. Aussi, à la question "quels sont les équipements que vous jugez nécessaire pour l'amélioration de vos conditions de vie ?", l'eau a été citée comme une priorité. Associé à la rareté, synonyme de longues files d'attente à la borne fontaine, à la

pompe, au poste d'eau autonome, l'approvisionnement en eau potable rythme la journée des ménagères. Plusieurs ménages relèvent qu'en saison sèche, lorsque

les puits tarissent, l'approvisionnement en eau potable pose problème, pas tant du point de vue de la distance des points d'eau (moins de 500 m) que du temps passé à d'interminables queues où alternent revendeurs et ménagères. Tous ces problèmes sont imputables à l'offre insuffisante de l'ONEA qui limite en saison sèche volontairement la consommation d'eau par un système de coupures programmées. Dans le même temps, pendant que la population urbaine s'accroît surtout à la périphérie urbaine, 10 %, la production d'eau potable baisse. En guise d'exemple, entre 1985 et 1986, la production d'eau potable a baissé de 8 %. L'insuffisance d'eau potable et la flambée des prix de l'eau qui lui est liée est durement ressentie par les ménages pauvres. Si des solutions ne sont pas trouvées à court terme avec le rythme soutenu de la croissance urbaine, la ville en général et les secteurs périphériques en particulier connaîtront une crise aiguë d'eau potable.

C- ACCES AUX SOINS DE SANTE

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme "un état de complet et bien être physique, mental et social et qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladies ou d'infirmités". Pour le bien être des populations il faut à la fois des services de santé pour les soins curatifs, préventifs, réadaptatifs et promotionnels accessibles mais aussi un milieu de vie bien assaini (bon drainage, bonne voirie, espaces verts aménagés, terrains de sport...).

Quelle est la situation sanitaire du secteur 27 ? Les soins sont-ils accessibles ?

1- Les services de santé du secteur 27

Le secteur 27 dispose d'un centre de santé primaire et secondaire CSPS (dispensaire et santé maternelle et infantile), d'un dépôt pharmaceutique. Ces infrastructures constituent l'apport de l'Etat et sont complétées par un cabinet privé de soins médicaux et d'une pharmacie privée "le SOTISSE".

Le dispensaire manque à la fois de téléphone et d'ambulance pour l'évacuation des cas graves. Les médicaments dont disposent le CSPS sont limités : le quinimax (pour la première injection), le prinpéran et le Buscopan.

2- Fréquentation des centres de soins

Dans la zone non lotie 81% des ménages fréquentent le centre médical des soeurs religieuses du secteur 28 et 11 % des ménages se rendent au dispensaire de Kossodo.

Très peu de ménages habitant la zone non-lotie fréquentent les cliniques privées et le dispensaire du secteur 27. Ils vont à l'hôpital lorsque les cas sont critiques (thyphoïde, méningite, rougeole). La situation géographique comme l'attestent les données, influencent peu le choix des ménages. Celui-ci est plus guidé par la possibilité d'accéder à moindre coût aux soins. Le centre qui répond plus à cette préoccupation est celui des soeurs religieuses. Les populations répugnent le centre médical du secteur 27 qui ne délivre que des ordonnances très coûteuses.

Tableau 7 : FORMATIONS SANITAIRES FREQUENTEES DANS LA ZONE NON-LOTIE

FORMATIONS SANITAIRES	EFFECTIFS
Soeurs religieuses du secteur 28	81%
Dispensaire de Kossodo	11 %
Hôpital	4 %
Clinique privée secteur 27	2 %
Dispensaire secteur 27	2 %
TOTAL	100 %

Source : Résultats d'enquête au secteur 27, 1996

Dans la zone lotie, le centre de soins des soeurs religieuses du secteur 28 enregistre toujours plus de patients. Les soins que la population reçoit à très bas coût en est la principale cause. Le CSPS du secteur 27 reçoit plus de patients venant de la zone lotie que du non-lotie. Cela s'explique par le fait que le CSPS est situé en zone non-lotie. Toutefois, la fréquentation d'autres centres de soins tel que le CSPS du secteur 29 révèle que les habitants ne sont pas satisfaits des prestations qui leur sont offertes dans le dispensaire du secteur 27. Du fait de leur extrême pauvreté, 2 % des chefs de ménage ont déclaré ne fréquenter aucune formation sanitaire.

Tableau 8 : FORMATIONS SANITAIRES FREQUENTEES DANS LA ZONE LOTIE

FORMATIONS SANITAIRES	EFFECTIFS
Soeurs du secteur 28	61 %
Dispensaire secteur 27	13 %
Croix rouge secteur 14	9 %
Clinique privée	7 %
Hôpital	5 %
Médecin privé	2 %
Nulle part	2 %
CSPS secteur 29	1 %
TOTAL	100 %

Source : Résultats d'enquête au secteur 27, 1996

3- Analyse des données

En milieu urbain, il est communément admis que les ménages consultent plus à l'hôpital à 31,1 % au dispensaire du quartier à 27,4 % et dans les centres de santé privés à 30,2 % (source INSD).

Au secteur 27 par contre, 68,70 % des malades fréquentent les structures sanitaires des soeurs religieuses de saint Camille, 6,04 % du dispensaire du secteur 27, 7 % des centres de santé privés. Il y a une non conformité entre les données générales (milieu urbain) et celles constatées au secteur 27. En majorité pauvres, les habitants du secteurs 27 sont plus attirés par la structure sanitaire des soeurs qui dispense des soins moins coûteux en référence à ceux offerts par le CSPS . Toutefois la grande affluence chez les soeurs rend de plus en plus l'accès aux soins difficiles. Aussi les malades passent la nuit à la belle étoile dans l'espoir d'obtenir très tôt le matin un numéro d'ordre pour bénéficier d'une consultation. La faible fréquentation des cliniques est imputable au coût élevé des consultations. Pour ce faire seuls les ménages ayant des revenus substantiels y vont. Dans l'ensemble l'infrastructure sanitaire du secteur 27 ne répond pas aux besoins des habitants.

4- La situation de l'assainissement du secteur 27

Un milieu de vie assaini contribue indéniablement au bien être des populations aussi bien physiquement que moralement. A l'opposé l'absence d'assainissement participe à la détérioration de la santé des populations. Quelle est la situation d'assainissement du secteur 27?

Le secteur 27 comme la plupart des secteurs périphériques ne dispose pas de caniveaux pour le drainage des eaux de pluies. Les ruissellements suivent les tracés des routes et des pistes. Ca et là, on relève des sillons, des ravines qui rendent difficile la circulation et aussi des flaques d'eau (planche 3)

La voirie du secteur 27 quand à elle est essentiellement constituée par des pistes et des voies. Ces pistes et voies ceinturent les trames d'habitation et ne sont ni bitumées ni entretenues. Elles restent matérialisées par le simple passage du trafic. L'absence d'éclairage public le long des voies rend difficile la circulation nocturne pendant que l'importance du trafic à certaines périodes de la journée provoque des suspensions poussiéreuses.

5 - Les conséquences du mauvais drainage sur la santé des populations

Ouagadougou se caractérise par la faiblesse de sa pente. Elle est de $0,5^{\circ}$ dans la partie Nord de la ville et de 1° dans la partie Sud. Les eaux de pluie circulent lentement donc s'infiltrent considérablement. Or 28,57 % des ménages s'approvisionnent aux puits en eau de boisson. La lame d'eau qui s'écoule, ou l'eau de percolation est fortement polluée par les eaux vannes d'une part, et les déchets issus des réserves publiques non aménagées et servant de lieux d'aisance au public d'autre part. A cela, il faut ajouter que la bonne gestion des ordures ménagères n'est pas encore un réflexe dans les différents ménages car seulement 5,44 % sont abonnés à un service d'enlèvement des ordures. 74,14 % constituent des tas d'immondices, 6,80 % jettent leurs ordures ménagères dans des fosses et 2,72 % font des espaces verts, des dépotoirs. Les eaux de puits sans margelle pour la plupart au regard des faits énumérés se retrouvent fortement souillées. La consommation de ces eaux est à l'origine de nombreuses maladies : dysenteries 2 %, diarrhées 7,5 %. Les eaux non évacuées stagnent. Les flaques d'eau constituent à leur tour des sites favorables à la prolifération des moustiques (anophèles) vecteurs par excellence du paludisme. 31,70 % des consultations au dispensaire du secteur sont des causes de paludisme. Le matériau le plus couramment utilisé dans le secteur est le banco soit 72,78 % des maisons. Les eaux de pluie mal drainées s'infiltrent et humidifient les murs. Or l'état des routes provoquait déjà des suspensions poussiéreuses très importantes. Ainsi, au centre médical du secteur 27 pour la période allant de

Juin 1994 à Juillet 1995, 16,08 % des motifs de consultations étaient liés à des affections des voies respiratoires supérieures et inférieures.

Deux dispositions prévoient cependant que pour toute opération de lotissement, soient exécutés les travaux suivants : l'assainissement des eaux de pluie, l'ouverture de réseaux.

Dans le cas du secteur 27, ces dispositions n'ont pas été respectées. Aussi, le manque de drainage doublé du mauvais état des voies sont à l'origine de nombreuses maladies. Celles-ci occasionnent des dépenses qui sont différemment ressenties selon les revenus des ménages. La défaillance des services publics perpétue et aggrave dans ces conditions la pauvreté.

6- Les espaces verts, les loisirs et les terrains de sport du secteur 27

Les espaces verts, les terrains de sport et les lieux de distraction (cinéma,...) participent au bien être mental et physique des populations. Cependant, les espaces verts du secteur 27 ne sont ni protégés encore moins aménagés. Ils font l'objet d'occupation anarchique par certaines confessions religieuses (planche 4). De ce fait, ils ne constituent pas de lieux de repos pour les populations.

Les loisirs tels le cinéma, les bibliothèques sont inexistantes. Certains jeunes pour leur distraction fréquentent les salles de cinéma des secteurs les plus proches (28 et 29).

Le secteur a bénéficié dans le cadre des "six engagements" d'un terrain omnisports qui contribue au bien être physique des sportifs du secteur.

L'accès aux soins de santé bien que reconnu comme droit fondamental de tout homme est loin d'être une réalité au secteur 27.

Dans le seul dispensaire dont dispose le secteur, les soins se résument à de longues ordonnances aux coûts exorbitants.

Aussi, 68,70 % éprouvent d'énormes difficultés à accéder aux soins de base, 13,60 % supportent à peine les coûts de soins. Seule une minorité de ménage 6,8 % ne rencontre aucune difficulté à se soigner tout le temps.

L'Etat, faute d'avoir doté le secteur d'un véritable système d'assainissement (31,7 % de cas de paludisme) et d'avoir mis à la disposition de tous les résidents l'eau potable (9,7 % de maladies hydrique) concourt à la détérioration de la santé des populations et l'amenuisement de leurs revenus.

Le coût sans cesse croissant des produits pharmaceutiques fait craindre à l'avenir des statistiques plus alarmistes en matière de soins si une politique rigoureuse de subvention n'est pas entreprise par l'Etat dans le domaine de la

santé. Qu'aurait été la situation sanitaire du secteur en l'absence des soins administrés par les soeurs religieuses de St Camille ?

?

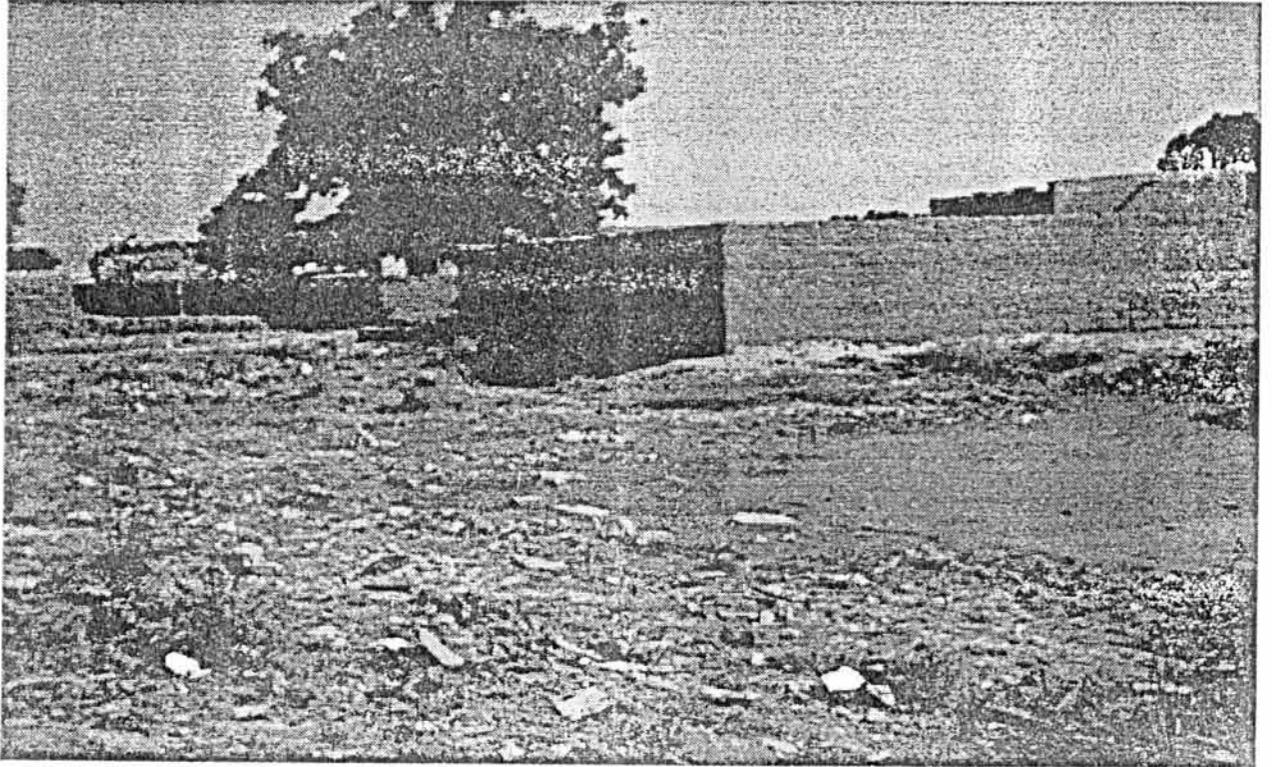


PLANCHE 3

Dépôts d'ordures dans de l'eau stagnante. Ces lieux sont des dangers pour la santé des populations riveraines.

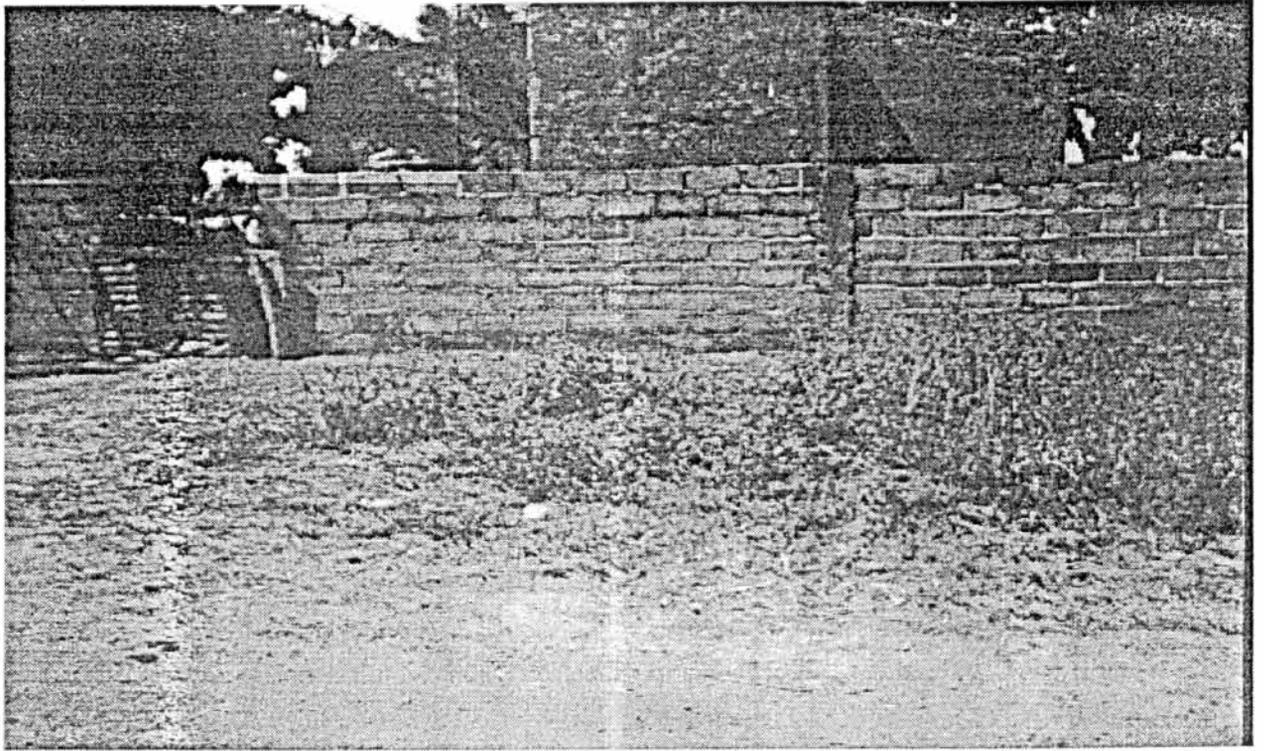


PLANCHE 4

Occupation anarchique d'une réserve publique .Une mosquée construite sur un espace vert.

D - ACCES AU SOL ET TYPOLOGIE DE L'HABITAT AU SECTEUR 27

1 - Les modes d'accès au sol urbain périphérique du secteur 27

Trois principaux modes d'accès au sol ont été recensés au cours de nos enquêtes. Il s'agit du lotissement, de l'achat et de l'occupation irrégulière ou mode illégal.

Le lotissement a touché le secteur dans les années 1987-1988 et a procuré à des milliers d'habitants qui s'étaient anarchiquement installés une sécurité foncière. Le lotissement consiste à la fois à diviser des terrains urbains en plusieurs lots mais aussi à les équiper en école, centre de soin, terrains de jeux.

L'achat est pratiqué par de riches personnes possédant ou pas des parcelles d'habitation. Par ce mode, les spéculateurs se constituent des empires fonciers sans pour autant être dans l'illégalité. Aucun texte n'interdisant l'achat de plusieurs parcelles.

L'occupation irrégulière quand à elle est apparue suite à l'accroissement régulièrement élevé du prix des terrains à bâtir, à l'accroissement des prix du loyer au centre ville, et à la léthargie des politiques d'urbanisme. A l'opposé on assiste à une croissance soutenue de la population urbaine qui au regard des contraintes énumérées s'entassent à la périphérie urbaine. Le dynamisme démographique combiné au nombre des jeunes en âge de fonder des foyers mais économiquement faibles explique partiellement cette pression foncière périphérique. Ce mode d'accès au sol urbain fait suite également à l'anticipation que font les résidents sur leurs besoins futurs engendrés par l'agrandissement des familles ou la délocalisation des foyers que fonderont les enfants.

Enfin, cette anticipation en zone non-lotie constitue une stratégie pour certaines personnes de constituer ou consolider des patrimoines fonciers en parcelles loties urbaines.

Toutes ces pratiques trouvent leur justification dans la réglementation de l'accès au lotissement imposant la possession d'un patrimoine bâti dans le périmètre à aménager. Aussi augmente t-on ses chances d'obtention d'une parcelle en construisant sur l'aire non-lotie.

L'attribution des lots dans la zone non-lotie du secteur 27 obéit aux seules règles établies par les premiers ménages installés sur le site (autochtones). Les terrains sont accordés aux demandeurs après versement d'une somme excédant rarement 15 000 FCFA. La loi N°014/96/ADP portant réorganisation agraire et foncière stipule en son article 39 : "les terres urbaines non encore aménagées ou

terres suburbaines ne peuvent être occupées qu'à titre exceptionnel et sur autorisation de l'administration. Toute occupation sans titre est interdite et le déguerpissement ne donne lieu ni à recasement ni à l'indemnisation. Mais les couches pauvres n'ont que cette voie illégale pour accéder à la propriété foncière urbaine car au centre ville ou en zone lotie il faut déboursier cent fois plus qu'en zone non-lotie c'est-à-dire environ 1,5 million pour acquérir un terrain d'habitation.

Le tableau ci-dessous sur le statut d'occupation dans la zone non-lotie fait ressortir à la fois des besoins réels de terrain d'habitation, l'impossibilité pour certains de supporter le coût des loyers au centre ville mais aussi les anticipations des populations.

Tableau 9 : STATUTS D'OCCUPATION DANS LA ZONE NON-LOTIE

STATUTS	EFFECTIFS %
Propriétaires	78
Logés gratuitement	13
Locataires	9
Total	100 %

Source : Résultats d'enquête au secteur 27, 1996

Le tableau ci-dessus met en évidence une forte demande de parcelles d'habitation 78 %. Par contre ceux qui sont logés gratuitement par des parents ou amis révèlent des stratégies développées par des personnes déjà propriétaires dans le but de consolider leur patrimoine foncier. Le loyer mensuel en zone non-lotie varie entre 2 500 FCFA et 3 000 FCFA. Les 9 % de ménages en location s'explique donc par la faiblesse de leurs revenus. La forme régulière d'accès à la propriété foncière et l'occupation anarchique du sol urbain périphérique s'expriment spatialement par deux entités très différentes : un habitat ordonné et un habitat désordonné.

2 - Typologie de l'habitat au secteur 27

On distingue deux types d'habitat. Un habitat de type traditionnel désordonné sur la partie Nord-Est du secteur 27 et un habitat ordonné occupant la partie Ouest : c'est la zone lotie.

L'habitat spontané ou traditionnel de la zone non-lotie est peuplé par des habitants issus de couches sociales très diverses. Cependant, les plus démunis sont les plus importants comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE DANS LA ZONE NON LOTIE

ACTIVITE	EFFECTIFS
Petit commerce	6
Mécanique	2
Cultivateur	6
Salarié du privé	3
Salarié du public	7
Veilleur de nuit	5
Contractuel	1
Tailleur	3
Ouvrier	4
Cuisinier	3
Artisan	1
Chômeur	3
Retraité	2
Chauffeur	6
Militaire	2
TOTAL	54

Source : Résultats d'enquête au secteur 27, 1996

Dans cette zone l'habitat se caractérise aussi bien par son anarchie que par la précarité des matériaux de construction (planche 5). Aussi, 99 % des maisons de la zone non-lotie ont été construites en banco. La tôle ondulée reste cependant très utilisée car seulement 3 % des ménages ont utilisé en plus de la tôle, la paille. Ce qui traduit l'aspiration à la vie citadine des dits habitants. Il n'existe pas de voirie organisée. Seules quelques pistes accessibles exclusivement aux deux roues ont été tracées. Les caniveaux et autres canaux de drainage sont inexistantes. Le lotissement demeure le souci premier des habitants de la zone.

L'habitat ordonné de la zone lotie a été rendu possible grâce au lotissement des années 1980. La sécurité foncière dont jouit les habitants explique l'utilisation des matériaux définitifs de façon assez significative dans la construction. 42 % des maisons ont été construites en matériaux définitifs

contre 58 % en banco ou matériaux précaires. Une cité y a été construite en 1988. Elle comporte 51 villas de type F4 et 1 villa de type F3. Les villas sont mises en location-vente. Les loyers mensuels sont respectivement de 10 000 FCFA pour le type F3 et 15 000 FCFA pour le type de villa F4. Les loyers élevés rendent les villas inaccessibles aux ménages à bas revenus. La cité ne participe que pour très peu à l'amélioration des conditions de vie des populations du secteur à travers les bornes fontaines et l'éclairage dont elle bénéficie.

L'habitat du secteur 27 se différencie davantage par la nature des matériaux utilisés. Le matériau le plus utilisé dans la construction au secteur 27 est le banco (planche 6). En effet, 72,78 % des maisons sont faites de ce matériau sans coût donc à la portée des pauvres. L'INSD estime cependant que 47,2 % des maisons en ville sont en banco.

27,22 % des maisons ont été édifiées en matériaux définitifs alors que l'INSD les évalue à 52 %. N'ont recours aux matériaux définitifs que ceux qui ont des revenus élevés : les non pauvres. La non conformité des taux de non pauvres 30,61 et de maisons bâties en matériaux définitif 27,22 % montre que 3,39 % de non pauvres sont incapables d'accéder aux matériaux définitifs du fait de leur prix.

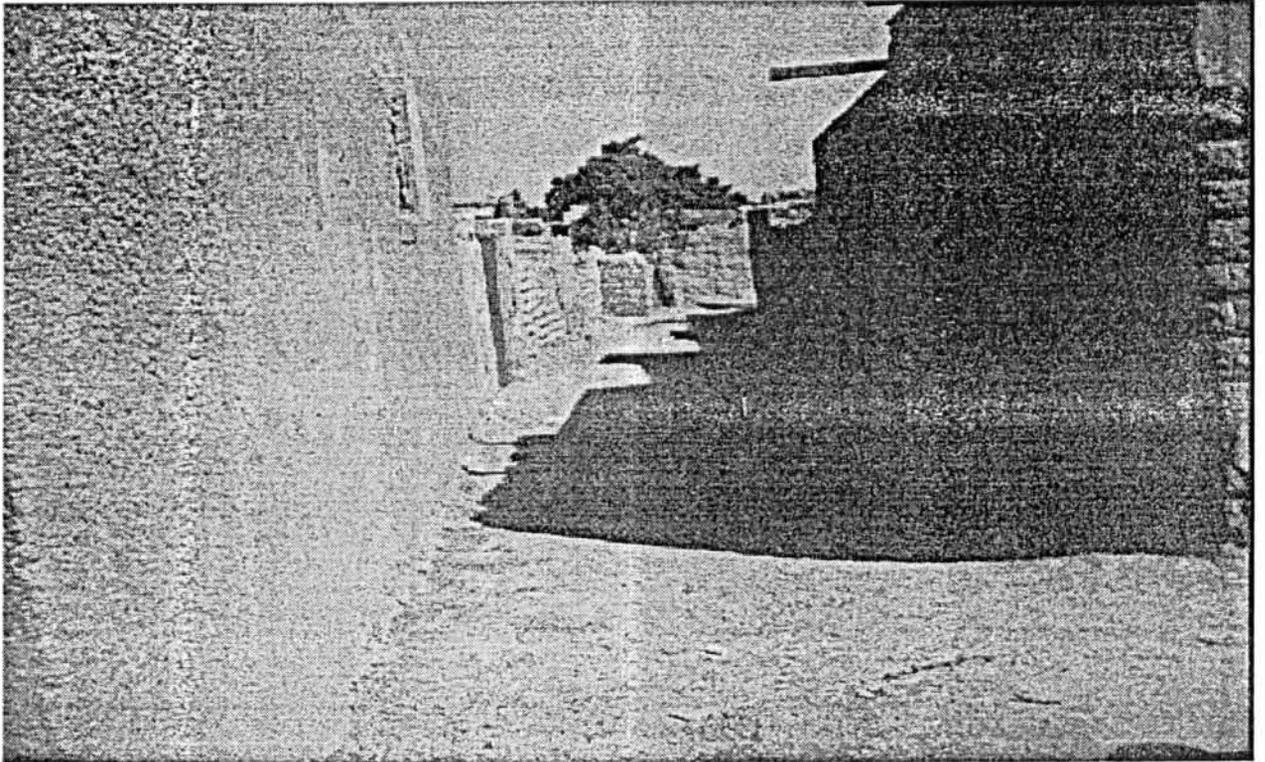


PLANCHE 5

La zone non lotie avec son habitat désordonné , des matériaux de construction précaires , des voies très étroites et au tracé sinueux.

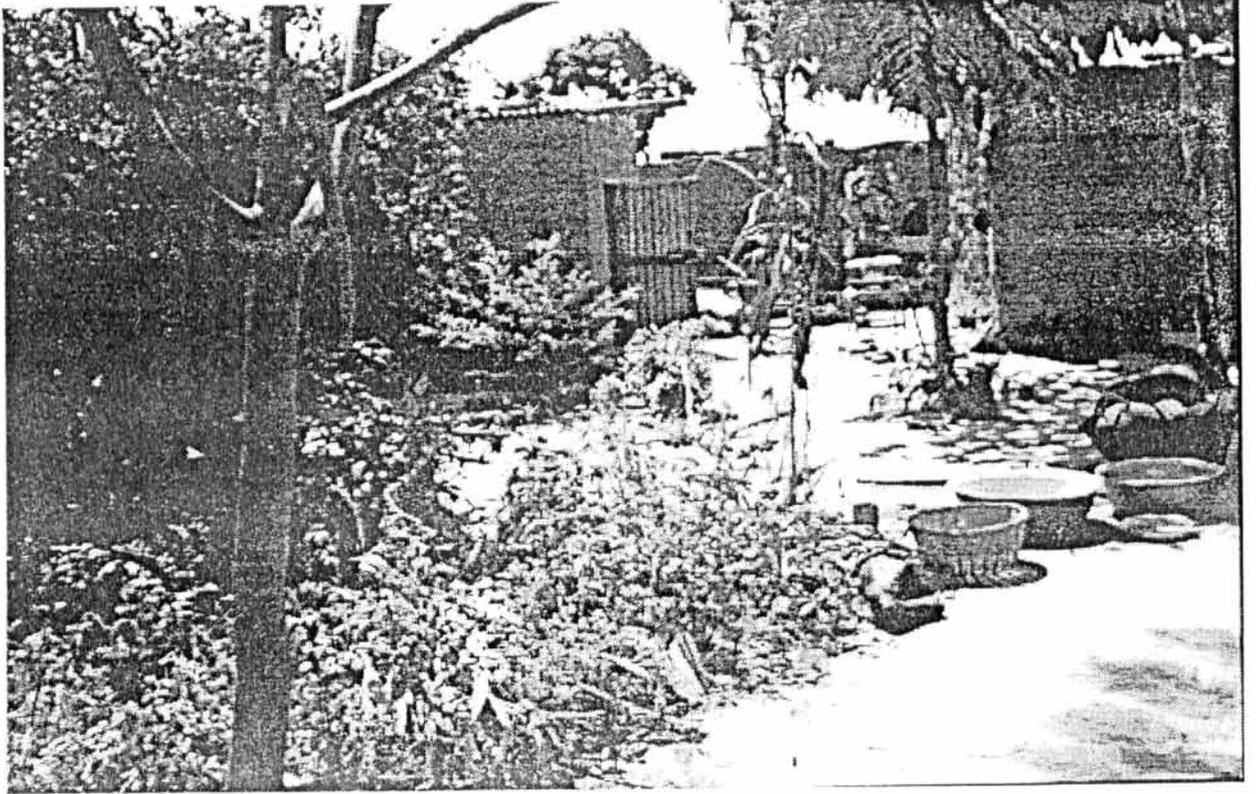


PLANCHE 6

Habitation de très bas standing dans la zone lotie du secteur 27. Le ménage vit de jardinage pratiqué dans l'enceinte de la cour.

E - ACCES AUX SOURCES D'ENERGIE

1 - Modes d'éclairage des ménages au secteur 27

7 ménages sur 10 n'ont pas accès à l'électricité au secteur 27. Cependant, on estime à 35,37 % les ménages ayant accès à l'électricité à Ouagadougou. La faiblesse des revenus face au coût élevé de l'électricité en est la cause majeure. En effet, le Burkina Faso a ainsi le prix du KWH le plus élevé de l'Afrique de l'Ouest, voire de l'Afrique : 86 FCFA. Le coût moyen du branchement individuel qui est de 205 000 FCFA n'est guère à la portée du Burkinabé moyen. Leur condition de vie est davantage rendue difficile par le manque d'éclairage public dans un secteur où la fonction sociale d'un réverbère n'est plus à prouver. Ainsi, pour les révisions ou l'apprentissage de leurs leçons, les enfants des ménages pauvres assaillent les réverbères des cités (AN IV B).

La lampe demeure ainsi la source d'éclairage la plus couramment utilisée soit 69 % des ménages. Le bois est utilisé par 2 % des ménages alors que ce taux au niveau des villes est de 1%.

Tableau 11 : MODES D'ECLAIRAGE DES MENAGES DU SECTEUR 27

SOURCES	LAMPE	BOIS	ELECTRICITE
Effectifs	69 %	2 %	29 %

Source : Résultats d'enquête au secteur 27, 1996

2 - Sources d'énergie utilisées dans la cuisine.

Le bois est la source principale d'énergie pour la cuisine. Il est exclusivement utilisé par 75 % des ménages. 14 % l'associe au gaz et au charbon. En définitive, ce sont 89 % des ménages qui ont recours au bois contre 77 % pour les zones urbaines au Burkina Faso. Les 11 % utilisent le gaz, le charbon ou mangent au restaurant. Les ménages qui utilisent le gaz sont les célibataires ou ceux ayant peu d'enfants. Certains chefs de ménages estiment que le gaz fait trop « blanc », d'autres estiment qu'il n'est pas à leur portée (coût). De là, on peut affirmer que la prépondérance du choix porté sur le bois résulte à la fois d'un problème de mentalité, de préjugés, mais aussi d'insuffisance de revenus.

En conclusion on peut affirmer que le difficile accès des ménages aux sources évoluées d'énergie (gaz, électricité) au secteur 27 est lié à la situation

énergétique du pays. En effet, le Burkina Faso dépend exclusivement de l'extérieur pour les produits pétroliers.

Cette dépendance rend les sources d'énergie comme l'électricité inaccessible aux ménages pauvres, grève considérablement le budget national et déséquilibre la balance commerciale. Les ménages économiquement faibles préfèrent recourir aux sources naturelles (bois) sollicitées à la fois pour la cuisine 89 % et pour l'éclairage (2 %) qui sont à leur portée.

F - ACCES AU TELEPHONE ET AUX MOYENS DE TRANSPORT

Le téléphone demeure un luxe pour les populations du secteur 27 en majorité pauvres. Aussi, si à l'échelle de la ville de Ouagadougou on estime à 13,08 % (source INSD 1996) les ménages disposant d'un téléphone à domicile, il n'en est pas de même au secteur 27 où seulement 4,05 % des ménages disposent d'une installation téléphonique. Quand aux moyens de transport, le vélo est le moyen de transport le plus couramment utilisé au secteur 27. 29,93% des chefs de ménage l'utilise comme seule monture. Suivent dans un ordre décroissant les mobylettes 20,40 %, les motos 8,16 %, les voitures 2,04 %. Les personnes ne possédant aucun moyen de déplacement représentent 14,96 % de notre échantillon. Le constat qu'on peut faire est que plus le moyen de déplacement est cher, moins on retrouve de forts taux de personnes le possédant.

De plus les résultats de nos enquêtes ont révélé une relation entre revenus et diversité des moyens de transport. Aussi les ménages les plus riches disposent de plus de moyens de déplacement. A l'opposé, les moins aisés se contentent d'un seul moyen de transport.

Tableau 12 : DIVERSITE DES MOYENS DE DEPLACEMENT EN FONCTION DU REVENU

Vélo mobylette	10,88 %	7
Moto - mobylette - vélo	0,68 %	
Voiture - mobylette vélo	0,68 %	

Source : Résultats d'enquête au secteur 27, 1996

Les usagers des transports en commun sont très peu nombreux. 1,36 % des chefs de ménage empruntent le bus et 2,04 % le taxi au secteur 27.

Le bus est moins emprunté parce qu'en dehors de la route nationale 4 celui-ci n'a aucun circuit de desserte hiérarchisée à l'intérieur du secteur. De ce fait, les usagers du bus doivent parcourir de longues distances pour atteindre les arrêts. A cela s'ajoute les longues heures d'attente. La conséquence de tous ces désagréments est un désintéressement au transport en commun.

Si les taxis sont plus empruntés, cela s'explique par le fait que de temps à autre, ceux-ci sillonnent le secteur. Toutefois, le mauvais état de la voirie, fait que certains axes sont privilégiés par rapport à d'autres.

G - LES PRINCIPALES CONSTATATIONS

L'étude de la pauvreté urbaine à partir d'un exemple pris à la périphérie urbaine (secteur 27) confirme le fait que la pauvreté est un phénomène discriminatoire dans sa répartition.

En effet l'INSD évalue à **44,5 %** les Burkinabé vivant en dessous du seuil de pauvreté. Au secteur 27, les enquêtes domiciliaires révèlent que **69,39 %** des chefs de ménage ne disposent pas de revenu minimum pour leur survie.

Cette insuffisance de revenus n'est pas sans conséquence sur bien des aspects qui touchent à la qualité et aux conditions de vie des populations.

Aussi, dans le domaine de l'éducation, le taux de scolarisation est de **46,72 %** au secteur 27 contre **52,03 %** en milieu urbain en général. Des inégalités de chance existent entre les différents groupes socio-professionnels. Seuls les enfants des salariés parviennent en grand nombre au secondaire.

Dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, de l'habitat et de l'assainissement il ressort que :

- Seulement **11,56 %** des ménages disposent d'un robinet individuel, que 59,86 des ménages s'approvisionne aux bornes fontaines et que **28,57 %** des ménages s'alimentent encore aux puits. Ces taux pour la ville de Ouagadougou sont respectivement de **32,37 %** et **10,72 %** ;

- L'habitat dans son ensemble manque de confort. Les constructions sont à dominance faites de banco (**72,78 %**). Cependant qu'on estime que seulement **48 %** des maisons urbaines ont été édifiées en banco.

- Dans le domaine de l'assainissement, la gestion des ordures ménagères laisse à désirer. Le système en vigueur demeure celui du "tas au sol", le parc d'équipement en la matière ne couvrant que **80 %** des besoins du seul arrondissement de Baskuy (les **12** secteurs centraux). Il n'existe point de caniveaux et l'état de la voirie laisse à désirer. Le manque d'assainissement du reste est à l'origine de nombreuses maladies telles que le paludisme (**31,70 %**), les infections respiratoires supérieures et inférieures, les diarrhées (**7,5 %** des cas), les dysenteries (**2 %**).

En matière de santé, les ménages fréquentent dans leurs grande majorité le centre de soins des soeurs au secteur 28. **68,70 %** des ménages fréquentent le centre pour la faiblesse des coûts de soins. Les consultations dans les cliniques privées restent l'apanage d'une petite couche privilégiée (**7,43 %** des ménages). On estime qu'à Ouagadougou, **31,1 %** des ménages se soignent dans les dispensaires de leurs secteurs. Au secteur 27 par contre ils ne sont que **10,13 %** à s'y rendre.

L'électricité n'est accessible qu'à **29 %** des ménages. Les ménages modestes et pauvres considèrent l'électricité comme un luxe relatif dont le coût apparaît quelque peu disproportionné par rapport à celui des solutions de remplacement comme la lampe tempête utilisée par **69 %** des ménages. L'INSD estime qu'à Ouagadougou **35,37 %** de ménage ont l'électricité.

La source d'énergie la plus répandue reste le bois utilisé par **89 %** des ménages contre **77 %** pour les zones urbaines au Burkina Faso.

Dans le domaine du transport alors que la tendance en ville est à l'abandon de la bicyclette (**12 %**) au profit des deux roues motorisées (**73 %**), on note une tendance inverse au secteur 27, soit respectivement **29,33 %** et **28,56 %**.

Le téléphone demeure un objet de luxe. Seulement **4,05 %** des ménages possèdent des lignes téléphoniques alors qu'on estime à **13,08 %** les ménages qui disposent d'un téléphone dans la ville de Ouagadougou. Dans tous les aspects qui touchent et participent donc à la qualité et à l'amélioration des conditions de vie des ménages, il ressort de grandes disparités entre l'espace urbain en général et le secteur 27 en particulier. Le constat qu'on peut établir est que le phénomène de pauvreté est beaucoup plus accentué dans la périphérie urbaine.

On peut trouver essentiellement deux causes :

Premièrement : l'absence de structures d'accueil à Ouagadougou et le prix élevé du loyer au centre ville qui repousse de nombreuses personnes à la périphérie. En effet, il existe une différence d'accroissement annuel de population entre quartiers centraux (3,4 %) et quartiers périphériques (10 %).

Deuxièmement : l'impuissance de la ville à générer des emplois en nombre suffisant et assez rémunérateurs. Cette impuissance oblige un grand nombre de Ouagalais à exercer une activité professionnelle peu rémunératrice. Les revenus tirés étant insuffisants, ils ne peuvent de ce fait accéder aux logements des quartiers centraux (loyers élevés). La population se dirige vers les périphéries où par la voie informelle ils occupent le sol périurbain.

Tous les secteurs périphériques n'étaient ni plus ni moins que des "quartiers spontanés" jusqu'en 1983.

CHAPITRE 4 : PERSPECTIVES

Au début du siècle, une personne sur dix vivait en ville. On estime qu'en l'an 2000 la moitié de l'humanité habitera en ville. Cette croissance urbaine caractérise plus les villes des pays en développement qui doublent leur population tous les 10 à 15 ans alors qu'aucun de ces Etats n'est à mesure économiquement de subvenir aux besoins des citoyens. Les problèmes des services de base, d'emplois se posent avec acuité comme nous a révélé notre étude.

Si la tendance actuelle de croissance urbaine se poursuit, les gouvernements éprouveront d'énormes difficultés à relever le défi de logement, de transport, d'assainissement, d'eau, d'énergie et d'infrastructures socio-économiques de base que leur lance une population urbaine toujours plus exigeante.

A notre avis pour réduire la pauvreté urbaine à Ouagadougou, un certain nombre d'actions s'imposent.

*** Contenir la croissance démographique urbaine**

L'ensemble du plateau central repose sur un sol ingrat à valeur agronomique faible, exception faite de quelques poches comme les bas-fonds et les avals des barrages et retenues d'eau. La pluviométrie depuis des décennies y est irrégulière et mal répartie, cependant que l'agriculture et l'élevage restent de type traditionnel. Toutes ces raisons poussent à l'exode. 83 % des chefs de ménage au secteur 27 sont venus des campagnes pauvres.

Les actions à entreprendre sont :

- l'aménagement et l'équipement des villages en infrastructures indispensables (écoles, dispensaires...)
- la promotion d'activités économiques pour permettre des activités de contre saison,
- la restauration de l'équilibre écologique.

Simultanément, la mise en oeuvre d'une politique des villes équilibrées et destinées à favoriser la croissance des villes secondaires et moyennes mieux

équipées et susceptibles de faire un contrepois régional à la puissance de Ouagadougou est indispensable.

*** Freiner l'extension spatiale**

L'extension de la ville annihile les efforts d'investissements consentis par l'Etat. Elle réduit aussi les terres cultivables de la banlieue au profit du luxe. Pour cela il faut :

- encourager la construction en hauteur car l'horizontalité est prédatrice d'espace,
- créer des réserves foncières pour les demandeurs de terrain à bâtir,
- densifier les quartiers lotis par le recensement, la confiscation et la redistribution des parcelles loties non mises en valeur, mal occupées ou insuffisamment mises en valeur.

- Appliquer l'article 39 : "les terres urbaines non encore aménagées ou terres suburbaines ne peuvent être occupées qu'à titre exceptionnel et sur autorisation de l'administration. Toute occupation sans titre est interdite et le déguerpissement ne donne lieu ni à un recasement ni à indemnisation".

*** Créer des emplois**

la fonction publique a été pendant longtemps la seule pourvoyeuse d'emploi. Face à l'incapacité de celle-ci à absorber le nombre grandissant de demandeurs d'emplois, il faut :

- promouvoir les activités des petites et moyennes entreprises,
- réorganiser le secteur informel qui crée de nombreux emplois et fait vivre des ménages,
- stimuler le développement économique de la ville car celle-ci est à l'image de son économie.

*** Rendre l'éducation accessible à tous**

L'inégalité des revenus occasionne une inégalité de chance et de réussite scolaire. Il faut augmenter l'offre de classes par des constructions d'écoles et de lycées publics équipés dans les secteurs périphériques. L'idéal étant de permettre à tout enfant de pouvoir poursuivre ses études tout en restant dans son

secteur. Cela amoindrirait les dépenses des parents, permettrait une meilleure surveillance parentale.

De plus, un accent particulier doit être mis sur l'éclairage public car un réverbère assure une fonction sociale inestimable pour les enfants issus des ménages pauvres. La construction de bibliothèques est aussi nécessaire.

*** Rendre plus accessible les soins de santé**

Au secteur 27, 68,70 % des chefs de ménage éprouvent d'énormes difficultés à accéder aux soins de base. La raison fondamentale est l'insuffisance de revenus. La promotion des médicaments essentiels génériques favorisera l'accès aux produits de première nécessité aux ménages pauvres. Cependant, un médicament essentiel générique étant un produit dont la formule chimique est accessible à tout fabricant, il est important d'instaurer un contrôle strict sur les dits produits. De plus, il faudrait doter les dispensaires des secteurs périphériques de téléphone, d'électricité et d'ambulance et rendre effectives les permanences les jours non ouvrables.

*** Assurer un meilleur approvisionnement en eau potable**

Seule une minorité des ménages dispose d'un branchement particulier, l'effort d'épargne demandé pour sa possession étant supérieur aux revenus réels de la plupart des familles. De nombreux ménages s'approvisionnent encore aux puits (28,57 %). A court terme, la réalisation supplémentaire de forages est indispensable. Mais à long terme, le recours à d'autres retenues d'eau s'impose en raison de l'absence d'aquifère continu à la périphérie urbaine.

*** Contribuer à l'amélioration de l'habitat**

- lotir les espaces urbains,
- arrêter les constructions des cités et utiliser plutôt les fonds qui y étaient consacrés à l'aménagement du cadre de vie des populations.

- développer les recherches sur l'utilisation des matériaux locaux et les techniques de construction dans le but de favoriser l'auto construction.

- réduire le coût des matériaux de construction (ciment notamment),

- adapter les structures bancaires aux populations à revenus faibles et irréguliers qui, de nos jours, ne peuvent pas répondre aux conditions d'accès aux prêts à la construction par les banques.

*** Assainir le milieu de vie**

Les secteurs périphériques manquent de drainage de voirie, de système adéquat d'évacuation des ordures ménagères, d'espaces verts,. Des défaillances qui compromettent dangereusement la santé des populations. Or dans les familles au budget précaire, la maladie provoque inévitablement un déséquilibre au point de mettre en péril le budget dont la presque totalité est consacrée à la subsistance. De grandes réalisations doivent donc être entreprises pour pallier à ces insuffisances.

Parallèlement, il faut :

- sensibiliser chaque ménage à s'équiper en ouvrage d'assainissement autonome,
- pourvoir à la vidange réglementaire périodique des fosses septiques,
- obliger les établissements et sociétés privés ou publics (Tan Aliz, Abattoir frigorifique) à traiter leurs effluents avant les rejets dans la nature.

*** Revoir la façon d'intervenir en ville**

- prendre en compte la ville dans sa globalité pour ce qui est des projets de développement urbain,

- trouver des montages technico-financiers qui établissent une complémentarité entre les ressources des acteurs institutionnels publics et celles de la population à promouvoir l'équipement et la desserte en services urbains de proximité des secteurs périphériques.

- rendre effectif le suivi et l'évaluation des projets.

*** Améliorer le système de transport.**

L'amélioration des voies est le seul moyen d'assurer une meilleure desserte des secteurs périphériques en transport en commun. Elle amoindrirait le coût du transport.

Toutes ces solutions ne seront effectivement applicables que s'il y a les ressources financières nécessaires et une volonté politique. Ce qui requiert à la fois une gestion saine et rigoureuse des finances publiques, et une participation effective des populations urbaines à leur bien être. C'est à ce seul prix que l'on réduira considérablement **la pauvreté urbaine**.

CONCLUSION GENERALE

La recherche sur le phénomène de pauvreté urbaine a révélé à la fois son existence à Ouagadougou mais aussi son ampleur dans les espaces géographiques situés à la périphérie urbaine.

En effet, il ressort que deux ménages sur trois au secteur 27 vivent en dessous du seuil de pauvreté alors qu'à l'échelle nationale on estime à un sur deux les ménages pauvres.

Les taux d'accès aux services de base et aux équipements socio-collectifs ne sont guère meilleurs. Seulement 46,72 % des enfants sont scolarisés au secteur 27 contre 52,03 % en milieu urbain en général pendant que les ménages qui s'approvisionnent encore en eau de boisson à partir des puits sont estimés à 28,57 % contre 10,72 % en milieu urbain.

Dans le domaine de la santé, l'accès aux soins reste difficile pour 68,70 % des ménages du fait du coût des produits. L'électricité et le téléphone ne sont accessibles respectivement qu'à 29 % et 4,05 % des ménages. L'INSD estime cependant à 35,37 % et 13,08 % les ménages ayant accès à l'électricité et au téléphone à Ouagadougou.

Face à l'ampleur de la pauvreté urbaine à Ouagadougou, les pouvoirs publics déploient des actions dans les domaines de l'emploi et de l'aménagement urbain. Cependant les politiques en faveur de l'emploi en vigueur jusque là n'ont pas réduit de façon considérable les problèmes de sous-emploi et de chômage à Ouagadougou.

En ce qui concerne l'aménagement urbain, les lotissements ont procuré à des milliers de citoyens une sécurité foncière mais là s'arrête leur impact positif car si lotir signifie équiper, le sous-équipement des secteurs périphériques montre que les lotissements ont comporté de graves lacunes.

Les projets urbains qui se succèdent et se superposent dans l'espace urbain ne sont pas eux, sans accentuer les déséquilibres de par les désordres qu'ils provoquent ou les contradictions qu'ils exacerbent. Tous les projets urbains ont jusque là ignoré les périphéries urbaines.

Il convient au regard de tout ce qui précède de repenser les formes d'intervention en milieu urbain à la lumière des insuffisances constatées.

Cette nouvelle approche dans l'aménagement urbain restera toutefois vaine si des voies et moyens n'étaient pas mis en oeuvre pour contenir les importants flux migratoires qui gonflent exagérément la ville. C'est à ce seul prix que l'on pourra améliorer sensiblement les conditions de vie des ménages.

BIBLIOGRAPHIE

190

OUVRAGES GENERAUX

ANTOINE, Philippe ; COULIBALY, Sidiki.- L'insertion urbaine des migrants en Afrique : actes de séminaire CRDI - ORSTOM. - Paris : Orstom, 1989.- 242 p.

ANTOINE, Philipe ; DIOP, Abdoulaye Bara.- La ville à guichets fermés ? Itinéraire et insertion urbaine.- Paris : Orstom, 1995.- 360 p.

AUSLAN, M. P.- Les mal logés du 1/3 monde.- Paris : Harmattan ; Earthscan, 1984.- 154p.

BASSOLET, T. François.- Evolution de la Haute-Volta de 1898 au 3 Janvier 1966.- Ouagadougou : Cvr, 1968.- 133p.

BEAUJEU, J. G.- Géographie urbaine.- Paris : A. Colin, 1980.- 107p.

COMPAORE, Georges.- Les villes moyennes dans le schéma d'aménagement urbain au Burkina Faso.- Ouagadougou : Université de Ouagadougou; département de géographie, 1991.- 18p.

COMPAORE, Georges.- Succès et échecs de la rénovation urbaine à Ouagadougou.- Ouagadougou : Université de Ouagadougou; département de géographie, 1993.- (Travaux de l'institut de géographie de Reims, N° 83-84, 1993 pp. 63-80).

GANNE, B.; OUEDRAOGO, J. B.; OUATTARA, A.; ILBOUDO, Ke ; KABORE, G.- Evolution récente des villes moyennes du Burkina Faso : Investissements publics et politiques de développement à Koudougou, Ouahigouya, Fada N'gourma, Gaoua.- Paris ; Ouagadougou : Cnrs, Cnrst, 1988.- 336 p.

GENDEREAU Francis, Croissance humaine et croissance spatiale des villes : perspectives de population des grandes villes africaines.- Montpellier : Société languedocienne de géographie, 1982, n°1-2. - pp. 110 - 121

GEORGE, P.- Précis de géographie urbaine.- Paris : Puf, 1961.- 279 p.

HANDE, Z. ; KABORE, M. ; OUEDRAOGO, S. ; SANGLI, O.- Réhabilitation des infrastructures et assainissement à Ouagadougou : rapport de stage 1994-1995.- Ouagadougou : Université de ouagadougou ; département de géographie, 1995.- 20 p.

✓ INSD.- Le profil de pauvreté au Burkina Faso.- Ouagadougou : Insd, février 1996.- 170 p.

✕ INSD.- Analyse des résultats de l'enquête démographique 1991 : deuxième édition, Juillet 1995.- 358 p.

✕ INSD.- Recensement général de la population au Burkina Faso 1985 : données brutes, volume 1; ensemble du pays.- Ouagadougou : Insd, 1991.- 282p.

LE BARBE, L.- Etude du ruissellement sur la ville de Ouagadougou.
- Ouagadougou : Orstom, 1979.- 88p.

LE BRIS, Emile ; CHAVEAU, F.- Jeune, ville, emploi : quel avenir pour la jeunesse africaine ?.- Paris : Ministère de la coopération et du développement, 1993.- 352 p.

✓ MAIRIE CENTRALE DE OUAGADOUGOU.- Bilan d'action.- Ouagadougou, août 1995.- 32p.

✓ MAIRIE CENTRALE DE OUAGADOUGOU.- Rapport de l'étude du milieu des secteurs 21, 22 et 27 de la ville de Ouagadougou.- Ouagadougou, Octobre 1995.
- 149 p.

✕ MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME.- Deuxième conférence des nations unies sur les établissements humains, istanbul 1996 : rapport national.- Ouagadougou, 1996.- 91p.

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME.- Esquisse des éléments de base de la politique de l'habitat au Burkina Faso.- Ouagadougou, Décembre 1996.- 102 p.

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME.- Rapport national.
- Ouagadougou, Novembre 1995.- 86 p.

MIRAS Claude.- De la formation de capital privé à l'économie populaire spontanée : itinéraire d'une recherche en milieu urbain africain - IN : Politique africaine : les politiques urbaines/ sous la direction de Jean Claude Barbier et de Emile Le Bris.- Paris : Karthala 1984; N° 14.- pp. 92 - 109.

OUEDRAOGO, J. B.- Etude comparative de deux quartiers de la ville de Ouagadougou à wayalghin et Bendogo.- Ouagadougou : PNUD/BIT/INT/89/021 mars 1992.

OUEDRAOGO, M. M. ; VENNETIER, P.- Quelques aspects de l'approvisionnement d'une ville d'Afrique Noire : l'exemple de Ouagadougou. - Paris : Ceget ; cnrs, 1987.- pp. 205-208.

PAQUIER, Councel.- Les conditions d'installation d'entreprises industrielles : Haute-Volta : Paris : Sedes, 1974 ; vol. 2.- 82 p.

PARE, Omar.- L'habitat social urbain dans les pays en développement : cas du Burkina Faso.- Ouagadougou : Orstom, 1985.- 25p.- (In : séminaire de Bordeaux Novembre 1985).

POLONI, C.- Mesures d'urgence pour l'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou : études socio sanitaires et propositions de mesures : rapport définitif.- Ouagadougou : Onea, 1988.- 165 p.

ROCHFORT, M.- Typologie fonctionnelle des villes en Afrique Noire et à Madagascar.- Paris : Cnrs, 1972.- pp.140 - 148

TOURE, M. ; FADAYOMI, T. O.- Migrations et urbanisation du sud du Sahara: Quels impacts sur les politiques de population et de développement ? - Dakar : Codesria, 1993.- 334 p.

VENNETIER, P.- Les villes d'Afrique tropicale.- Paris : Masson, 1976.- 186 p.

JOURNAUX

BONI, Cheik Omar.- Les chiffres de la misère.- In : Le Journal du Soir, N° 744 du vendredi 18 Octobre 1996.- P.3

DIALLO, Boureima.- Ouaga mourra de soif.- In : L'observateur du dimanche, N° 0028, du 31 Mai au 06 Juin 1996.- PP. 4- 17

FALL, Elimane.- La population a pris le pouvoir.- In : Jeune Afrique plus, 1995.- p. 56

KOUMA, P. ; SIMPORE, L.- La colonne Voulet et Chanoine ou la chute de Ouagadougou.- In : L'Observateur du dimanche, N° 0041, du 30 Août au 05 Septembre 1996.- PP 4-21

OUATTARA, A.- Les enjeux de l'urbanisation à Ouagadougou.- In : Eurêka, N° 006, de Juillet 1993.- PP 38-41

SAWADOGO, K.- La solution aux problèmes d'eau potable de Ouagadougou. - In : Sidwaya, N° 3014 du mardi 21 Mai 1996.- P.3

SEDEGO, P.- Transports urbains : bientôt des taxis neufs à Ouagadougou.- In : Le Pays, N° 1309, du lundi 13 Janvier 1997.- PP. 2-3

SIDWAYA.- La faim du monde à Rome (presse fao).- Ouagadougou, Sidwaya, n°3138 du vendredi 15 au 17 novembre 1996.- pp.10-11

THESES ET MEMOIRES

BAMAS, S.- Politiques de logement à Ouagadougou de la période coloniale à nos jours : étude de cas.- Ouagadougou : Université de Ouagadougou ; département de géographie, 1989.- 220p.- (Mémoire de maîtrise).

BRICOURT, F.- L'accès à l'eau potable dans les villes d'Afrique occidentale : l'exemple de Ouagadougou.- Paris : Ehess, 1988.- 95p.

DAO, O.- Ouagadougou : étude urbaine.- Montpellier : Université de Montpellier II, 1972.- 327p.- (Thèse de doctorat de troisième cycle de géographie).

JAGLIN, S.- Politiques urbaines et stratégies citadines à Ouagadougou, Burkina Faso : les enjeux de la gestion urbaine.- Paris : Université de Paris 8, 1986.- 125p.

NAZI, S.- La politique de logement au Burkina Faso.- Ouagadougou : Enam, 1986.- 80p.

OUEDRAOGO, A.- Les équipements socio-collectifs de la banlieue de Ouagadougou, contribution à l'aménagement du périurbain.- Ouagadougou : Université de Ouagadougou, 1987.- 130p.- (Mémoire de maîtrise).

OUEDRAOGO, M. M.- L'approvisionnement de Ouagadougou en produits vivriers, en eau et en bois.- Bordeaux : Université de Bordeaux, 1974.- 345p.- (Thèse de doctorat de 3ème cycle de géographie).

ANNEXES

QUESTIONNAIRE MENAGE

I- IDENTIFICATION

Secteur

Zone

N° d'adressage

Nom du chef de ménage

Age

Sexe

Nombre d'enfants

II- SITUATION MATRIMONIALE

Marié monogame

Marié polygame (nombre de femmes)

Veuf

Divorcé

Célibataire

Autres (à préciser).

III- INSTALLATION A OUAGADOUGOU

Date d'installation à Ouagadougou ?

Provenance ? (province ou village)

Quel est le motif principal de votre venue à Ouagadougou ?

Comptez-vous un jour retourner au village ?

Si oui quand ?

IV- ETABLISSEMENT DANS LE SECTEUR

Depuis combien de temps habitez-vous de façon continue au secteur ?

Avez-vous vécu dans un autre secteur autre que celui-ci ?

Oui

Non

Si oui, lequel ?

Pourquoi l'avez-vous quitté ?

V- OCCUPATION PRINCIPALE DU CHEF DE MENAGE

Saison sèche

Saison pluvieuse

Salarié du public
Salarié du privé
Artisan
Petit commerce
Agriculteur
Retraité
Ménagère
Inactif et chômeurs
Autres (à préciser)

VI- STATUT D'OCCUPANT

Etes-vous ?

Propriétaire
Copropropriétaire
Locataire simple
Location vente
Logé gratuitement
Autres

Si propriétaire, comment avez-vous obtenu le terrain ?

Etat
Achat
Don ou héritage

VII- TYPE DE LOGEMENT

Immeuble
Villa
Bâtiment unique
Plusieurs bâtiments
Cases
Autres.

VIII- TYPE DE MATERIAUX

Béton
Pierre
Parpaing
Semi-dur
Banco
Paille
Autres

IX- NATURE DU TOIT

Terrasse en banco
Terrasse en ciment
Tuile
Tôle ondulée
Chaume
Autres

X- NOMBRE DE CHAMBRES

1 4
2 5
3 6 et plus

XI- EQUIPEMENT

Vélo
Moto
Mobylette
Voiture
TV
Réfrigérateur

XII- MODE D'ECLAIRAGE

BOIS
Pétrole
Gaz
Electricité
Energie solaire

Bougie
Autres

XIII- SOURCES D'ENERGIE

BOIS
Pétrole
Gaz
Electricité
Energie solaire
Bougie
Autres

XIV- GESTION ORDURES MENAGERES

Poubelle
Tas d'immondices
Fosses
Décharge
Autres

XV- LIEU D' AISANCE

WC
Latrines privées
Latrines publiques
Dans la nature
Chez le voisin
Autres

XVI- MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

	Saison sèche	Saison
pluvieuse		
Pompe		
Puits		
Marigot		
Fontaine		
Vendeur		
Robinet individuel		

Autres

Pourquoi n'avez-vous pas un robinet individuel ?

- coût élevé
- non couvert par le réseau

Connaissez-vous des pénuries d'eau dans le secteur ?

XVII- DISTANCE AU POINT D'EAU

Saison sèche

Saison pluvieuse

Dans l'habitation

Moins de 500 m

Plus de 500 m

XVIII- SANTE

Quel centre de soins fréquentez-vous ?

Secteur

Hors du secteur

Autres (à préciser)

Quel est votre jugement de l'offre de soins ?

Bon

Moyen

Mauvais

Autres (à préciser)

Comment trouvez-vous le coût des soins ?

XIX- EDUCATION

Y a-t-il une école dans le secteur ?

Oui

Non

Les enfants vont-ils à l'école ?

Oui

Non

Si oui, combien ?

Si non, pourquoi ?

Quel est leur niveau de fréquentation ?

Où se situe son école (ou leur école) ?

Combien payez-vous leur scolarisation ?

Comment ils étudient la nuit ?

- éclairage public,
- lampe
- bougie
- chez le voisin
- autres (à préciser).

XX- TRANSPORT

SERVICES DE BASE	DE	A PIED	BICYCLETTE	MOTOCYCLE	AUTO-PRIVE	TAXI	BUS
LIEU DE TRAVAIL							
ECOLE PRIMAIRE							
ECOLE SECONDAIRE							
UNIVERSITE							
CENTRE DE SANTE							
MARCHE							

XXI- ASPIRATIONS

Quels sont les équipements que vous jugez nécessaires pour l'amélioration de votre secteur ?

Lotissement

Ecole

Electricité

Eau potable

Centre de Santé

Voies bitumées

Terrain de sport

Poubelles municipales

Autres à préciser

Selon vous qui financera ?

Mairie

Etat

Habitants

Autres (à préciser)

XXII- DEPENSES ET REVENUS

Combien gagnez-vous par mois ?

Combien dépensez-vous par mois pour votre famille ?